Le Pian sur Garonne

Bulletin Municipal

Bulletin d'information municipale
Numéro 2
Janvier 2021

Coordonnées de la Mairie :
39 Grand Rue
33490 Le Pian sur Garonne

Téléphone :
05.56.76.42.42

Fax :
05.56.76.46.77

Email :
mairielepiangaronne@wanadoo.fr

Horaires d'Ouverture :
Lundi : 8h30 à 12h
mardi, mercredi et jeudi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h
Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Fermé les mercredis des semaines impaires

Site internet :
www.lepiansur garonne.fr

Sommaire

Edito P.3

Vie Associative & du Social P.5

Enfance & Jeunesse P.7

Communication P.9

Environnement P.10

Bâtiments/ Urbanisme/ Réseaux/Voirie P.11

Actus en bref P.12

Comptes-Rendus Conseils Municipaux P.13

Toute l'équipe du Conseil Municipal vous présente ses meilleurs vœux et vous souhaite le meilleur pour

2021

Directeur de la publication : Didier Cousiney, Maire de Le Pian sur Garonne.
Comité de rédaction : Commission communication Ville de Le Pian sur Garonne.
Responsables de la rédaction : Dominique Bennamias, Sophie Labat-Dubois.
Icones : By Wanicon, By Flat Icons, By Freepich, By Smashicons, By Iconixar, By Icongeek26, P.6 : images site les doudous.net, P.7 : photos site du Sictom, P.11 : photo épareuse site bio en Lorraine
Imprimé par Imprimerie Magnier (33210). Papier 100% recyclé.

Édito

Mes chers administrés,

Nous voilà six mois après le résultat des élections municipales. Comme vous vous en souvenez, les conditions de votes furent exceptionnelles à l'image de cette année2020.

Le nouveau conseil municipal élu est une équipe que les pianais ont choisi et nous devons désormais travailler ensemble vers un objectif commun dans l'intérêt de tous. Depuis le mois de juillet, je m'investis, entre autre, à la cohésion du groupe. Comme cela peut arriver sur un terrain de sport, il faut recadrer les caractères exacerbés. L'intérêt communal étant la gestion solidaire de la commune. En tant que maire, soyez assurés que je travaille à cet objectif. Le Pian sur Garonne doit s'épanouir sur ces cinq ans et demi à venir.

Vous trouverez dans les pages suivantes le travail des différentes commissions avec les projets qui sont à l'étude ou qui seront réalisés dans les jours, les mois ou années à venir.

Je tiens aussi à vous expliquer les décisions importantes que j'ai dû prendre pendant ces six mois passés. Malgré l'avis contraire du sous-préfet, j'ai décidé : la fermeture de l'école pour cas Covid ; le maintien du spectacle de Noël pour les enfants, tout cela dans le respect des gestes barrières et des protocoles sanitaires imposés à l'école. C'est pour cette raison qu'aucun adulte n'a pu partager ce moment de bonheur que les petits pianais ont apprécié.

Au vu de ce contexte, je tiens à remercier toutes les personnes intervenant autour de l'école : les professeurs d'école, le personnel encadrant, la restauration, le service ménage et le périscolaire pour leur travail et leur présence pendant cette période inédite et stressante. Je tiens aussi à remercier les employés communaux (Stéphanie, notre secrétaire et Julien, notre cantonnier) car ils ont permis d'assurer les services municipaux en travaillant pendant les deux confinements.

Les jours, les semaines et les mois à venir vont certainement nous obliger à être vigilants et prudents face à cette pandémie. Je serai à vos côtés pour passer cette étape difficile. Comme vous avez pu le constater, la traditionnelle soirée des vœux n'a pas eu lieu cette année. Je profite de ce mot personnel pour souhaiter que 2021 réalise vos vœux, vos projets et vous garde en bonne santé.

Didier COUSINEY

Maire de Le Pian sur Garonne

Quelques modifications dans les commissions

COMMISSION DES FINANCES ET DE L'APPEL D'OFFRE
Adjointe déléguée : Axelle LECOEUVRE
Autres membres : Fabrice DAULON, Mickael FAVREAU, Thierry LORRIOT, Emanuel MACEDO

COMMISSION DE L'URBANISME/VOIRIE :
Adjoint délégué : Didier BILLION
Autres membres : Michèle DUBERGEY, Didier LABRÈZE, Emanuel MACEDO, Jacques PAUZAT

COMMISSION DE LA VIE SCOLAIRE
Responsable : Didier COUSINEY
Autres membres : Laure BEYNEIX, Fabrice DAULON, Mickaël FAVREAU, Sophie LABAT-DUBOIS

COMMISSION DES RÉSEAUX/BÂTIMENTS
Adjoint délégué : Fabrice DAULON
Autres membres: Maud CREPEAU, Michèle DUBERGEY, Didier LABRÈZE, Emanuel MACEDO, Jacques PAUZAT

COMMISSION DE LA COMMUNICATION
Adjointe déléguée : Dominique BENNAMIAS
Autres membres : Fabrice DAULON, Sophie LABAT-DUBOIS, Axelle LECOEUVRE, Jacques PAUZAT

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT
Adjointe déléguée : Dominique BENNAMIAS
Autres membres: Marielle BAISSAS, Laure BEYNEIX, Didier LABRÈZE, Thierry LORRIOT

COMMISSION DE LA GESTION DU PERSONNEL
Adjointe déléguée : Axelle LECOEUVRE
Autres membres : Dominique BENNAMIAS, Fabrice DAULON, Didier LABRÈZE

COMMISSION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DU SOCIAL
Adjointe déléguée : Axelle LECOEUVRE
Autres membres: Laure BEYNEIX, Maud CREPEAU, Didier LABRÈZE, Emanuel MACEDO

Lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2020, un nouvel adjoint a été élu suite à la démission de M. Mickaël Favreau. M. Fabrice DAULON a donc été élu 3ème adjoint de votre commune.

Distribution de paniers gourmands

Le traditionnel repas de fin d'année réservé à nos anciens n'ayant pu être organisé cette année en raison des règles sanitaires, la Mairie de Pian a tenu à leur souhaiter de joyeuses fêtes en leur offrant un panier gourmand. C'est ainsi que le samedi 19 Décembre, près de 200 paniers gourmands ont été distribués aux habitants de Pian de plus de 65 ans.

Vous aurez reconnu notre Première adjointe Axelle Lecoeuvre et nos Conseillères municipales Laure Beyneix et Maud Crépeau qui se sont fait un plaisir d'assurer la distribution sans oublier l'aide de Dominique Bennamias, 2ème adjointe et de Didier Labrèze.

Les P'tits Pianais

L'Association des Parents d'Élèves *Les P'tits Pianais* a fait sa 13ème rentrée scolaire en septembre dernier.
Son équipe, composée d'un bureau et de membres actifs, évolue naturellement au fil des années avec le départ des enfants au collège.
Pour autant, la mobilisation et l'investissement de ses bénévoles restent entiers pour faire vivre l'école au-delà des temps scolaires et s'inscrire dans la vie de la commune, et pour soutenir l'école dans ses valeurs et dans ses projets.

Pour cela, différentes manifestations sont proposées depuis plusieurs années tout au long de l'année scolaire, telles que le vide ta piaule, la fête de Noël, Carnaval, sans oublier bien évidemment la Kermesse.
Deux autres évènements plus discrets sont proposés, l'un en début d'année pour accueillir les nouveaux parents et souhaiter à tous une belle année scolaire, et l'auberge espagnole pour clôturer ensemble l'année scolaire.
De nouveaux projets voient également le jour, comme le 1er loto de l'APE proposé en février dernier, premier nous l'espérons d'une longue série.

Hélas, le contexte sanitaire ne nous a pas permis ces derniers mois de mener nos actions comme à notre habitude.
Et il semble bien difficile de faire une projection sur les mois à venir. Pour autant, il apparaît peut-être d'autant plus important de penser et poursuivre nos projets.
La présence du virus a bouleversé le quotidien de tous et particulièrement de nos enfants. Alors nous continuons d'avancer pas à pas, en suivant de près les directives gouvernementales.

Difficile d'en présenter davantage à ce jour face à l'incertitude générale, mais nous vous invitons à suivre nos projets sur la page Facebook de l'association APE les P'tits Pianais.

Hélène GRANIER
Présidente de l'APE Les P'tits Pianais

Les Festy Pian

Les Festy Pian, c'est une équipe dynamique de bénévoles ayant pour objectif l'animation de notre commune et le divertissement des Pianais, Petits et Grands.
L'association se compose d'un bureau et de membres actifs qui sont une précieuse aide.
Au cours de l'année et avec un sentiment perpétuel de Faire plaisir et d'animer le village, nous organisons des repas dansants, des belotes, trails, fêtes du village, spectacles, pièces de théâtre, etc.

Les personnes intéressées pour nous rejoindre peuvent nous contacter par téléphone au 07.84.08.03.89. C'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons et retrouverons à nos Festy animations.

Les Festy Pian
Comité des fêtes

LES COTEAUX DORÉS

Le Club des aînés du Pian sur Garonne est une association qui existe depuis le début des années 80. Elle a pour but de développer en toute simplicité les rencontres, les liens d'amitié, de partager des moments agréables qui sortent un peu de la solitude, de l'isolement et des soucis que nous pouvons rencontrer.
Le club compte environ 80 membres, le Conseil d'Administration est composé de 12 membres.

Nos activités

Nous nous réunissons tous les 15 jours, le jeudi après-midi, pour un petit loto et gouter gratuit, avec pâtisseries, thé, café, chocolat ou des boissons fraîches, selon la saison. Chaque trimestre, nous organisons un repas dit « Anniversaire », préparé par un traiteur, en début d'année, et en fin d'année. Deux repas sont animés par un orchestre attractif, les deux autres repas se terminent par un loto gratuit.
A chacun de ces repas, les dames dont c'est l'anniversaire reçoivent une corbeille de fleurs et les messieurs une bouteille de vin de l'un de nos crus locaux.
Deux fois par an, nous organisons un « thé dansant » ouvert à tous, un dimanche après-midi avec orchestre, une collation (pâtisseries confectionnées par le boulanger de la commune). Les tables sont avenantes et décorées.

Des thés dansants appréciés

Ces thés dansants sont appréciés par des gens venants d'un peu partout et même d'autres départements. Nous avons remarqué que la salle des fêtes, sa situation et son magnifique panorama plaisent énormément au public en plus de la bonne ambiance et du dynamisme de l'orchestre.
Il y a des danses de salons mais surtout des danses des années 80 et actuelles, les générations changent… Les personnes qui ont 70ans maintenant sont les rockers des années 1960, 70, 80…

Des sorties d'une journée en autocar

Chaque année, deux sorties d'une journée en autocar sont organisées : découverte touristique, visite de musée ou château, déjeuner au restaurant, promenade pittoresque, croisière, etc.
En fin d'année, à deux reprises, nous avons ajouté un repas cabaret à la salle des fêtes, avec le Crazy Love Show, spectacle et repas très appréciés. D'autres fois, le club a fait une sortie cabaret à l'extérieur.

Le club des « Coteaux Dorés » vit sa vie associative dans la bonne humeur, l'amitié, dans une ambiance un peu familiale.
Compte tenu du contexte sanitaire lié à la COVID-19, nous ne pouvons pas faire de projet concret pour l'avenir. Lorsqu'il sera possible de redémarrer, le club le fera avec joie et espère que de nouveaux adhérents amèneront un renouveau avec encore plus d'idées, de projets et d'enthousiasme.

Christiane CHARDIN
Présidente des Coteaux Dorés

La Raquette des Coteaux

Le Tennis club « La Raquette des Coteaux »
est une association loi 1901 créée en 2003 regroupant les
3 communes de Pian sur Garonne, St André du Bois et St Pierre d'Aurillac.
Ce club très ancien, dont le siège social est situé chemin de l'église à Pian sur Garonne, n'a cessé de prospérer, tant en effectif qu'en performance (affiliation FFT) avec compétition officielle et envergure de statut d'où l'association « Pian / St André » puis « Pian/ St André / St Pierre » et la dénomination La Raquette des Coteaux.
Nous comptons actuellement environ 80 licenciés, dont une cinquantaine de jeunes de 5 à 18 ans prenant des cours. Cinq heures sont dispensées aux plus jeunes, cinq heures et demi aux adultes compétitions et une heure adultes loisirs. Quatre moniteurs sont présents à cet effet, dont un bénévole.
En cas de mauvais temps, nous bénéficions des créneaux disponibles au niveau du gymnase du collège de Pian. Cette salle est non conforme aux compétitions mais nous permet, avec grande satisfaction, d'assurer nos entrainements.
N'hésitez pas à venir nous rejoindre sur ces différents sites, la pratique du tennis est à la portée de tout un chacun. Renseignements : 06.37.18.47.59 / laraquettedescoteaux.weebly.com
La prise de licence est obligatoire du fait que nous sommes un club affilié à la FFT.

La Micro Crèche Les Doudous de Pian

La Micro Crèche les " Les Doudous " de Pian sur Garonne est une structure privée disposant d'un accueil de 10 places pour les enfants de 10 semaines à 4 ans.

Voilà maintenant 1an que la structure a ouvert ses portes, voici quelques renseignements.

L'équipe des Doudous de Pian : Éliane, Morgane, Amélie, Nathalie et Gaëlle

Fanette AUGERAUD, gestionnaire, Amélie BELTRAN, référente technique et éducatrice de jeunes enfants, 3 CAP petite enfance et 1 auxiliaire de puériculture constituent l'équipe de la Micro Crèche.
Ouverte en Janvier 2020, 16 familles sont inscrites. (5 de Pian, les autres de communes voisines).

Horaires: du lundi au vendredi de 8h à 18h, fermée le week-end. La Micro Crèche est ouverte toute l'année sauf 5 semaines de fermeture sur l'année dont 3 en Août. Le petit nombre d'enfants lui confère un caractère familial, chaleureux et sécurisant permettant l'apprentissage en douceur de la vie en collectivité. La Micro Crèche accueille les petits en périscolaire, les mercredis et vacances scolaires, de septembre à décembre. La Micro Crèche est engagée dans une démarche éco responsable.

Les pré- inscriptions peuvent se prendre tout au long de l'année. Les demandes d'accueil sont inscrites sur une liste d'attente.
Des intervenants extérieurs peuvent être sollicités pour différentes activités: lecture contée, sport, éveil musical…
N'hésitez pas à consulter le site internet pour plus d'information!!
www.lesdoudous.net

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Lundi 31 août 2020		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : mardi 1er septembre 2020		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 17 octobre 2020 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2020		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 19 décembre 2020 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2021		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 6 février 2021 Reprise des cours : lundi 22 février 2021	Fin des cours : samedi 20 février 2021 Reprise des cours : lundi 8 mars 2021	Fin des cours : samedi 13 février 2021 Reprise des cours : lundi 1er mars 2021
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 10 avril 2021 Reprise des cours : lundi 26 avril 2021	Fin des cours : samedi 24 avril 2021 Reprise des cours : lundi 10 mai 2021	Fin des cours : samedi 17 avril 2021 Reprise des cours : lundi 3 mai 2021
Vacances d'été	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le mercredi ou le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le mardi ou le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 14 mai 2021 et le samedi 15 mai 2021.

Pour planifier au mieux vos vacances, consultez le calendrier des vacances scolaires selon les zones pour l'année en cours 2020-2021.

Noël à l'école

Malgré un contexte sanitaire compliqué il a semblé important à tous les acteurs de la vie scolaire de maintenir la féerie de Noël.

Ainsi, tout au long de la dernière semaine chaque journée a été rythmée par les festivités de Noël. Un beau sapin a été offert par monsieur le Maire et décoré par les enfants.

Apercu du spectacle donné à la Salle des fêtes de la commune pour les enfants de l'école

Lundi 14 décembre, un spectacle théâtral, "Loin du conte", a été proposé aux élèves, mardi les enfants se sont régalés avec le repas de Noël, composé de produits locaux et délicieux. Jeudi, le père Noël est venu poser un beau livre pour chaque enfant au pied du sapin. Moment qui a été suivi d'un goûter offert par la mairie. Enfin, vendredi chaque classe a pu regarder un film/dessin animé de Noël en dégustant du pop-corn !

Émilie GOES
Directrice de l'École

Quelques photos de la période de Noël à l'école !

Animation de fin d'année à l'école. Tous les enfants ont été conviés à produire des dessins illustrant les fêtes de Noël. Ainsi, 84 dessins ont été réalisés.

Petit apercu de la déco de la cantine, des desserts de notre boulanger et du ... Père Noël !!

Nouveau site Internet

Le site de la commune a fait peau neuve et s'est mis au goût du jour.

Certaines informations ont été actualisées (élus, horaires, entreprises de la commune, etc.), d'autres supprimées et des nouvelles rubriques ont vu le jour. Si vous ne l'avez pas encore consulté, n'hésitez pas, allez sur **www.lepiansurgaronne.fr** et profitez !

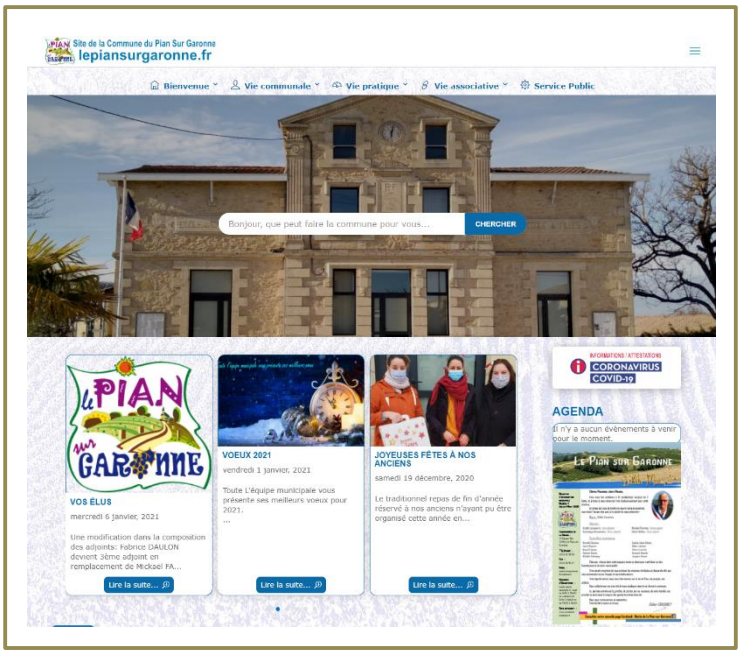

N'hésitez pas également à vous abonner à la Lettre d'Information, vous recevrez ainsi par mail les dernières nouvelles de Pian chaque semaine.

Panneau lumineux

La commune de Pian a souhaité investir dans l'achat d'un panneau lumineux.

Dans le courant du premier trimestre sera installé devant la Mairie, un panneau lumineux destiné à fournir de l'information au quotidien aux administrés.
Vous y trouverez des informations météorologiques si besoin (canicule par exemple), des rappels de dates importantes (élections, inscriptions, marché, etc). Le panneau sera lisible dans les deux sens de circulation.

Vous pourrez ainsi, grâce à l'interface web **DixitLive**, consulter les informations en direct depuis votre téléphone portable ou ordinateur. Vous pourrez également accéder à la page Facebook de la commune et à la météo.

Environnement

Les ateliers de compostage

Le compostage est le cycle naturel de dégradation des matières organiques en présence d'air. Il permet de valoriser, chez soi, certains dechets de la maison et du jardin (épluchures, tontes, feuilles, etc.).

Le Sictom du Sud-Gironde propose des ateliers gratuits sur le compostage. A l'occasion de cet atelier, vous découvrirez les astuces et conseils pour démarrer et entretenir son composteur. A l'issue de l'atelier, vous obtiendrez un composteur gratuitement * !

Inscription obligatoire au 06.81.08.04.65 ou auprès de v.gastaud@sictomsudgironde.fr.

Sauf mesures gouvernementales contraires, cet atelier se déroule sur la plateforme de compostage du pôle technique du Sictom du Sud-Gironde (ZAE Fontaine à Fargues).

<u>Prochaines dates</u> : le mardi 2 février de 18h à 19h et le lundi 15 février de 17h30 à 18h30.

** Offre réservée aux habitants du territoire et à 1 composteur par foyer. Composteur aussi disponible à la vente pour 10€ à l'accueil du Sictom.*

Sensibilisation au tri !!

Nos déchets sont évacués par le SICTOM. La part incinérable des ordures ménagères connait régulièrement des hausses tarifaires régies par des services privés.

L'effort de tri des déchets est l'affaire de tous.

Lorsque nous trions, nous envoyons vers des filières de recyclages les matériaux tels que les cartons, les plastiques, les verres, les déchets verts. Le tri est un moyen de limiter le volume d'ordures ménagères incinérées à l'origine de ces hausses tarifaires.

Des bacs de tri sont à votre disposition dans la commune. À nous de les utiliser. Un bac de compost est délivré gratuitement par le SICTOM sous réserve d'assister à une sensibilisation à l'utilisation d'un composteur.

Vente de bacs

Le Sictom du Sud-Gironde propose à la vente des bacs de différentes tailles pour collecter les ordures ménagères :

- ✓ Bac de 770 litres à 170 €
- ✓ Bac de 240 litres à 45 €
- ✓ Bac de 120 litres à 35 €

Plus de renseignements auprès des services techniques au 05 56 62 27 70.

<u>Attention</u> : La carte d'accès à la déchèterie de 2020 reste valable en 2021. Un nouveau système sera mis en place courant 2021 sur tous les sites.

Zone de Réemploi

Donner une seconde vie aux objets avant de les jeter ? Cela peut être de la réparation, du don, de la vente ou de l'achat d'occasion, de la récup', de la transformation...

Une zone de réemploi est ouverte au centre de recyclage de Langon. Les habitants du Sud-Gironde peuvent donner ce dont ils n'ont plus besoin et prendre, gratuitement, ce qu'ils veulent même s'ils n'ont rien déposé.
La carte d'accès en déchèterie sera demandée à chaque visite mais ne sera pas poinçonnée.

<u>Ouverture</u> : tous les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le premier samedi de chaque mois de 9h à 18h d'avril à octobre et de 9h à 15h45 de novembre à mars.

<u>Lieu</u> : 3 rue Marcel Paul à Langon (à l'entrée du centre de recyclage de Langon).

Vente de compost

La plateforme de compostage de déchets verts du Sictom du Sud-Gironde située à Fargues propose du compost à la vente pour les particuliers et les professionnels.
La vente de compost en vrac se fait directement sur la plateforme de compostage les lundi, mardi et jeudi de 13h00 à 15h30. Adresse : Pôle technique, « ZAE Fontaine » 33210 FARGUES.
Des sacs de 20 kg sont disponibles aux mêmes horaires que pour la vente en vrac ainsi qu'au siège social, 5 rue Marcel Paul, ZA de Dumès à Langon : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Quoi de neuf sur nos routes ?

Cet été nous avons fait intervenir une entreprise privée pour assurer un faucardage complet sur l'ensemble de la commune. Cette prestation a satisfait un grand nombre de Piannais. Nous assurerons l'entretien sur le restant de l'année avec le matériel communal qui reste adapté à cette tâche.

Plus récemment, nous avons fait curer les fossés et nettoyer les têtes de pont. En effet celles-ci méritent une surveillance régulière pour le bon écoulement. Nous comptons sur votre vigilance pour leur petit entretien courant ou pour nous informer en cas de nécessité de travaux plus importants.

Nous sommes intervenus pour reboucher quelques trous et nids de poules sur la voirie communale, un deuxième intervention sera réalisée prochainement.

Dans un avenir proche, une partie du Chemin des Sables (de la rue du Sorelh au garage auto) va accueillir une matérialisation au sol avec des îlots test en plastique, sous forme d'écluse et instaurant un passage prioritaire pour réguler la vitesse et sécuriser les piétons. Cette matérialisation provisoire permettra de prendre une décision finale pour un projet définitif. La sécurisation de l'autre partie du Chemin des Sables se fera ultérieurement.

Des projets sont également à l'étude au Chemin de la Gravette pour la sécurisation et la fluidité des écoulements d'eaux pluviales.

Nous devrons également nous occuper de la côte de Lataste où des éboulements de talus résultants de ruissellements d'eau bouchent régulièrement les fossés et endommagent la voirie.

Quoi de neuf pour nos bâtiments ?

Depuis son élection, la commission bâtiments a procédé à l'état des lieux de tous les biens communaux hormis les biens locatifs en raisons des contraintes sanitaires.

Suite à cela, des priorités d'actions ont été définies, des contacts ont été pris avec des entrepreneurs locaux notamment. Une étude est en cours pour la mise aux normes de l'atelier communal, poursuite de l'aménagement du city-stade avec installation de tables de pique-nique et d'un barbecue, remise en état du terrain de pétanque.

D'autres devis sont en attente pour réaliser des réparations urgentes.

De futurs projets sont envisagés :
- Agrandissement de la cours d'école ;
- Extension du préau ;
- Mesures de préservation du bar en attendant de définir son utilisation future.

UTILE

Pour vérifier l'avancée du déploiement de la fibre dans votre rue, rendez-vous sur le site **www.girondehautmega.fr/carte-deligibilite**

Le nettoyage du cimetière et de sa chapelle ont été effectués fin 2020.

Jacques Pauzat et Didier Labrèze sont à l'œuvre à la Chapelle.

Quoi de neuf à Pian ?

Illuminations de la Mairie

Toute l'équipe de la municipalité s'est réunie un samedi matin, par un temps bien froid, pour décorer la place de la Mairie et ainsi l'illuminer pour les fêtes de Noël.

L'an prochain nous tâcherons de décorer encore un peu plus notre village qui est un axe routier très passant.
Un grand merci à M. Dubergey pour le prêt de sa nacelle !

Des bouchons contre le cancer

Soutenez la recherche contre le Cancer avec Agir Gironde. Pour cela, conservez vos bouchons en liège ou synthétique et venez les déposer à la mairie où une borne a été mise à disposition par l'association.

Vous pouvez consulter leur site sur **www.agircancergironde.fr**.

Les boîtes à livres et à jouets

Une boîte à livres et une boîte à jouets ont été installées par le CVLV sous le préau de la Salle des fêtes de la commune.

Vous pouvez y déposer des livres ou jouets dont vous ne vous servez plus ou vous pouvez également vous servir si quelque chose vous tente !

Faucardage des accotements

En raison d'une incapacité technique communale, c'est une entreprise privée qui a assuré le faucardage des fossés de Pian.

Journée Défense Citoyenne

Filles et garçons qui ont eu 16 ans en 2020, pensez au recensement militaire !!

➲ Se présenter à la Mairie avec votre livret de famille, votre carte d'identité et un justificatif de domicile.

Cette démarche est **obligatoire** et préalable à la journée défense et citoyenne. Elle permet d'obtenir l'attestation de recensement nécessaire pour passer vos examens, vos concours, etc.

Don du sang

La commission Action Sociale de la commune de Le Pian sur Garonne souhaite organiser des collectes de sang à compter de 2021 en collaboration avec l'Etablissement Français du Sang (EFS).
Les besoins en produits sanguins sont quotidiens et ont fortement augmenté au cours des quinze dernières années.
Afin de rendre cela possible, merci de remplir la Promesse de don ci-contre, de la découper et de la retourner à la Maire ou de la renvoyer par mail à **mairielepiangaronne@wanadoo.fr**.

3 Millions de prélèvements annuels sont réalisés

1 Million de malades sont soignés chaque année

Le don de sang est VOLONTAIRE BÉNÉVOLE ANONYME & GRATUIT !

PROMESSE DE DON DE SANG

***

COLLECTE SUR LE PIAN-SUR-GARONNE

Sondage à retourner avant le 31/01/2021 à la mairie de votre domicile

Communes concernées : Gabarnac, Le Pian-sur-Garonne, Monprimblanc, Saint-André-du-bois, Sainte-Croix-du-Mont, Saint-Germains-de-Grave, Saint-Macaire, Saint-Maixant, Saint-Martial, Saint-Pierre-d'Aurillac, Semens, Verdelais.

Veuillez s'il vous plaît renseigner les champs ci-dessous *

Vos coordonnées :

❑ Mme ❑ M.
* Nom d'usage (marital) : .....
* Prénom : .....
Adresse : .....
*Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : .....
Téléphone - Fixe : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Portable : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|
* Email : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|@ |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
* Date de naissance : (JJ/MM/AAAA) |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Fait le : .....

* Champs obligatoires

Les informations recueillies au titre de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à la mairie de Pian-sur-Garonne pour vous inviter à participer à une future collecte de sang sur la commune de Pian-sur-Garonne.
Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie de Pian-sur-Garonne.

Concours !!

Tous à vos sécateurs, pelles et autres outils de jardinage !

Service National Universel

Vous avez entre 15 et 17 ans, vous souhaitez participer à la construction d'une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale, le Service national universel (SNU) s'adresse alors à vous ! LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL se déroule en 3 étapes clés : séjour de cohésion, de mission d'intérêt général et d'engagement.

➲ **LES INSCRIPTIONS SNU 2021 SONT OUVERTES JUSQU'AU 20 AVRIL**

Pour plus de renseignements, connectez-vous sur : **www.snu.gouv.fr**.

Comptes-Rendus des Conseils Municipaux

Vous trouverez ci-après les comptes-rendus des derniers conseils municipaux depuis l'élection du nouveau Conseil Municipal.

Conseil Municipal du 03 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le trois du mois de juillet, à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE PIAN SUR GARONNE

ÉTAIENT PRESENTS : MME BAISSAS, MME BENNAMIA, MME BEYNEIX, M BILLION, M COUSINEY, MME CREPEAU, M DAULON, M FAVREAU, MME DUBERGEY, MME LABAT-DUBOIS, M LABREZE, MME LECOEUVRE, M LORRIOT, M MACEDO ET M PAUZAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Axelle LECOEUVRE
La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Dominique BENNAMIAS.

D 2020-16 : ELECTION DU MAIRE

Madame Dominique BENNAMIAS a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.
Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.
Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Messieurs Mickaël FAVREAU et Jacques PAUZAT.
M. COUSINEY Didier et M. DAULON Fabrice sont candidats à la fonction de Maire de la commune.
Chaque conseiller à l'appel de son nom a déposé lui-même son bulletin dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 15
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
M. COUSINEY Didier : 9 voix (neuf voix)
M. DAULON Fabrice : 6 voix (six voix)

Monsieur Didier COUSINEY, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire

D 2020-17 : Création des postes d'adjoints

Sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, élu maire,
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Le PIAN SUR GARONNE (33490) est de 15
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :
- **DECIDE** la création de 4(quatre) postes d'adjoints.

D 2020- 18 : Election des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier adjoint
Premier tour de scrutin :
Nombre de bulletins : 15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 15
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
M. DAULON Fabrice : 6 voix (six voix)
Mme LECOEUVRE Axelle : 9 voix (neuf voix)

Mme LECOEUVRE Axelle, ayant obtenu la majorité des voix a été proclamée **1er adjointe**

Deuxième adjoint
Premier tour de scrutin :
Nombre de bulletins : 15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 14
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
Mme BENNAMIAS Dominique : 8 voix (huit voix)
M. DAULON Fabrice : 6 voix (six voix)

Mme BENNAMIAS Dominique, ayant obtenu la majorité des voix a été proclamée **2ème adjointe**.

Troisième adjoint
Premier tour de scrutin :
Nombre de bulletins : 15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 15
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
M. DAULON Fabrice : 6 voix (six voix)
M. FAVREAU Mickaël : 9 voix (neuf voix)

M. Mickaël FAVREAU, ayant obtenu la majorité des voix a été proclamé **3ème adjoint**

Quatrième adjoint
Premier tour de scrutin :
Nombre de bulletins : 15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 15
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :
M. BILLION Didier : 9 voix (neuf voix)
M. DAULON Fabrice : 6 voix (six voix)

M. BILLION Didier, ayant obtenu la majorité des voix a été proclamé **4ème adjoint**.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Clôture de la séance : 19h15

Conseil Municipal du 09 Juillet 2020

Le neuf juillet deux mille vingt, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Pian-sur-Garonne, Gironde, convoqué le quatre juillet deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de monsieur Didier COUSINEY, Maire.

PRESENTS : MM COUSINEY, FAVREAU, BILLION, MACEDO, LABREZE, DAULON, LORRIOT, PAUZAT ET MMES LECOEUVRE, BENNAMIAS, BAISSAS, DUBERGEY, CREPEAU, BEYNEIX

POUVOIR : MME LABAT-DUBOIS DONNE PROCURATION A MME LECOEUVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Axelle LECOEUVRE

D 2020-19 : Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le maire précise que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur Didier COUSINEY Maire, les délégations suivantes :

- pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- pour passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- pour créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- *pour se prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;*
- *pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*
- *De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;*
- *pour décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;*
- *pour fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;*
- *pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;*
- *pour donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;*
- *pour réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100 000 € (cent mille euros) par année civile.*
- *pour recruter en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service des agents contractuels non titulaires à titre occasionnel ou en remplacement de fonctionnaires momentanément indisponibles (ou pour répondre à un accroissement temporaire d'activité) dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984. La présente autorisation vaut aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial ou pour son renouvellement éventuel dans les limites fixées la loi du 26 janvier 1984.*

D 2020-INFO : Délégation du Maire aux adjoints

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'un arrêté sera pris pour fixer les délégations de permanentes suivantes données aux adjoints :

- remplir les fonctions d'Officier de l'État Civil, légalisation de signatures, authentification de copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs à l'État Civil.
- signer les documents concernant les finances communales (titre de recette, mandats de paiement, bordereaux, y compris les salaires, et tous courriers qui y sont relatifs, délivrer et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'un arrêté sera également pris pour fixer les délégations de signature à la secrétaire de mairie.

D 2020- 20 : Création des commissions communales et désignation de leurs membres

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L2121-22 du CGCT).

Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Aussi, je vous propose de créer les commissions municipales suivantes :

- Commission des finances et de l'appel d'offre
- Commission de la voirie
- Commission de la vie scolaire
- Commission de l'urbanisme/réseau
- Commission de la communication
- Commission de l'environnement
- Commission de la gestion du personnel
- Commission de la vie association et du social

Après appel à candidature, le conseil municipal, après avoir décidé, à l'unanimité, désigne au sein des commissions suivantes :

Président : Didier COUSINEY	
Commission des finances et de l'appel d'offre	Adjoint déléguée : Axelle LECOEUVRE Autres membres : Mickaël FAVREAU, Emanuel MACEDO, Fabrice DAULON, Thierry LORRIOT
Commission de la voirie	Adjoint délégué : Didier BILLION Autres membres : Didier LABREZE, Jacques PAUZAT, Michèle DUBERGEY
Commission de la vie scolaire	Adjoint délégué : Mickaël FAVREAU Autres membres : Sophie LABAT-DUBOIS, Fabrice DAULON, Laure BEYNEIX
Commission de l'urbanisme/réseaux/bâtiments	Adjoint délégué : Didier BILLION Autres membres : Didier LABREZE, Emanuel MACEDO, Michèle DUBERGEY, Maud CREPEAU
Commission de la communication	Adjoint déléguée : Dominique BENNAMIAS Autres membres : Axelle LECOEUVRE, Sophie LABAT-DUBOIS, Fabrice DAULON, Jacques PAUZAT
Commission de l'environnement	Adjoint déléguée : Dominique BENNAMIAS Autres membres : Marielle BAISSAS, Didier LABREZE, Thierry LORRIOT, Laure BEYNEIX
Commission de la gestion du personnel	Adjoint déléguée : Axelle LECOEUVRE Autres membres : Dominique BENNAMIAS, Didier LABREZE, Fabrice DAULON
Commission de la vie associative et du social	Adjoint déléguée : Axelle LECOEUVRE Autres membres : Didier LABREZE, Emanuel MACEDO, Maud CREPEAU, Laure BEYNEIX

D 2020-21 : Désignation des délégués du SISS

Suite à la séance du conseil municipal portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à la désignation des délégués au SISS ayant pour vocation la gestion des transports.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection de **deux délégués.**

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame élus pour siéger au sein SISS : Didier COUSINEY et Sophie LABAT-DUBOIS

D 2020-22 : Désignation des délégués du SDEEG

Suite à la séance du conseil municipal portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à la désignation des délégués au SDEEG ayant pour vocation la gestion de la distribution d'énergie.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection **d'un délégué**.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame élus pour siéger au sein SDEEG : Jacques PAUZAT

D 2020-23 : Désignation des délégués du SIA

Suite à la séance du conseil municipal portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à la désignation des délégués au SIA ayant pour vocation la gestion des réseaux d'assainissement.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection de **deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.**

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame élus pour siéger au sein SIA: Fabrice DAULON et Didier BILLION, titulaires, Jacques PAUZAT et Didier LABREZE, suppléants

D 2020-24 : Désignation des délégués du SIAEPA

Suite à la séance du conseil municipal portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à la désignation des délégués au SIAPA ayant pour vocation la gestion de l'eau

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection de **un délégué titulaire et un délégué suppléant.**

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame élus pour siéger au sein SIAPA : Didier BILLION, titulaire et Fabrice DAULON, suppléant.

D 2020-25 : Désignation des représentants à « Gironde ressources »

Suite à la séance du conseil municipal portant élection du Maire et de ses adjoints, il doit être procédé par la nouvelle assemblée, à la désignation des représentants à « Gironde Ressources » ayant pour vocation l'assistance d'ordre technique, juridique et financier aux communes

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour procéder à l'élection de **un délégué titulaire et un délégué suppléant.**

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame élus pour représenter la commune au sein de « Gironde Ressources » : Axelle LECOEUVRE, titulaire et Michèle DUBERGEY, suppléant

D 2020-INFO : Désignation des délégués au sein de la CDC du Sud Gironde - Souhaits

Commissions :	Délégués :
TOURISME	Mme BENNAMIAS Dominique
CIAS	Mme Axelle LECOEUVRE
SPANC	M Didier COUSINEY et M Didier BILLION
TRANSPORT A LA DEMANDE	M Didier COUSINEY
COMMISSION APPEL D'OFFRE	MM Didier BILLION, Didier LABREZE, Emanuel MACEDO et Mme Michèle DUBERGEY
CLECT	MM Didier COUSINEY, Emanuel MACEDO et Thierry LORRIOT
MISSION LOCALE	MMES Dominique BENNAMIAS et Laure BEYNEIX
CLIC SUD GIRONDE	M Fabrice DAULON et Mme Sophie LABAT-DUBOIS
PAYS ART HISTOIRE	Mme Maud CREPEAU
TRANSITION ENERGETIQUE	Mme Marielle BAISSAS et M Thierry LORRIOT
SIID	MMES Marielle BAISSAS et Michèle DUBERGEY
SYNDICAT MIXTE SUD GIRONDE	MM Mickaël FAVREAU et Fabrice DAULON
GAL LEADER	M Fabrice DAULON
GIRONDE NUMERIQUE	Mme Sophie LABAT-DUBOIS, MM. Fabrice DAULON et Jacques PAUZAT
SITCOM	MM Emanuel MACEDO, Thierry LORRIOT, Fabrice DAULON et Mme Michèle DUBERGEY

D 2020-INFO : POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE POUR L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que vendredi 10 juillet 2020 aura lieu l'élection du Président de la Cdc Sud Gironde.

Deux candidats se présentent : Monsieur Jérôme GUILLEM et Jean-Claude MORIN

Le Conseil Municipal vote au scrutin secret ; le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Jérôme GUILLEM : 12 voix
- Jean-Claude MORIN : 3 voix

La position du Conseil municipal est donc favorable à la candidature de M GUILLEM.

Q 2020 : Questions diverses :

- Monsieur LORRIOT demande si la municipalité peut étudier la possibilité d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux (AMR)
- Communication : M PAUZAT aimerait connaître comment le site internet de la commune va évoluer. Il est envisagé de mettre en place deux panneaux d'informations en haut et en bas de la commune ; Monsieur DAULON propose aussi d'informer la population sur l'application POCKET téléchargeable sur les portables.
- M. FAVREAU rappelle que deux contrats d'agents de l'école prennent fin ce mois et que la commission Vie scolaire doit impérativement se réunir d'ici fin juillet pour discuter de ces dossiers
- Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'en raison de l'accident de travail du cantonnier, il fera appel à un prestataire extérieur pour assurer l'entretien de la commune. Il propose également d'essayer d'annuler la commande du tracteur neuf, inadapté aux travaux, à effectuer et demande l'accord de l'ensemble des élus présents pour acheter un micro tracteur.

Fin de la séance : 22h00

Conseil Municipal du 10 Juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Pian-sur-Garonne, Gironde, convoqué le quatre juillet deux mille vingt, s'est réuni sous la présidence de monsieur Didier COUSINEY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : MM COUSINEY, BILLION, LABREZE, LORRIOT, PAUZAT ET MMES LECOEUVRE, BENNAMIAS, LABAT-DUBOIS, DUBERGEY, CREPEAU, BEYNEIX

POUVOIR : M MACEDO DONNE PROCURATION A MME LECOEUVRE ; M FAVREAU DONNE PROCURATION A M. BILLION ; MME BAISSAS DONNE PROCURATION A M. COUSINEY ; M DAULON DONNE PROCURATION A MME DUBERGEY

SECRETAIRE DE SEANCE : Maud CREPEAU

D 2020-26 : Désignation des délégués pour l'élection des sénateurs

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune de LE PIAN SUR GARONNE (33490)

Vu les articles L.283 à L.293 du code électoral ;

Vu les articles R.131 à R.148 du code électoral ;

Considérant que la désignation des délégués et celles des suppléants ont lieu séparément. Le conseil municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Considérant que les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours ; l'élection est acquise au 1er tour si un candidat recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour, l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu. En cas de scrutin plurinominal

(Présentation des candidats par liste) les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire.

Il comprend en outre :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé :

- Monsieur Didier COUSINEY, Maire
- Madame Dominique BENNAMIAS, 2ème adjointe
- Monsieur Jacques PAUZAT
- Madame Laure BEYNEIX
- Madame Axelle LECOEUVRE

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M Didier BILLION : 15 voix (quinze voix)
- M Thierry LORRIOT : 15 voix (quinze voix)
- Mme Axelle LECOEUVRE : 15 voix (quinze voix)

Sont élus délégués :

- M Didier BILLION
- M Thierry LORRIOT
- Mme Axelle LECOEUVRE

D 2020-27 : Désignation des délégués suppléants pour l'élection des sénateurs

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune de LE PIAN SUR GARONNE (33490)

Vu les articles L.283 à L.293 du code électoral ;

Vu les articles R.131 à R.148 du code électoral ;

Considérant que la désignation des délégués et celles des suppléants ont lieu séparément. Le conseil municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Considérant que les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours ; l'élection est acquise au 1er tour si un candidat recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour, l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu. En cas de scrutin plurinominal

(Présentation des candidats par liste) les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire.

Il comprend en outre :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé :

- Monsieur Didier COUSINEY, Maire
- Madame Dominique BENNAMIAS, 2ème adjointe
- Monsieur Jacques PAUZAT
- Madame Laure BEYNEIX
- Madame Axelle LECOEUVRE

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M Jacques PAUZAT : 15 voix (quinze voix)
- Mme Sophie LABAT-DUBOIS : 15 voix (quinze voix)
- Mme Laure BEYNEIX : 15 voix (quinze voix)

Sont élus délégués suppléants:

- M Jacques PAUZAT
- Mme Sophie LABAT-DUBOIS
- Mme Laure BEYNEIX :

Clôture de la séance : 19h15

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE 25 JUILLET A 9H30

Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, Maire

PRESENTS : MM COUSINEY, FAVREAU, BILLION, LABREZE, DAULON, PAUZAT ET MMES LECOEUVRE, BENNAMIAS, DUBERGEY, CREPEAU, BEYNEIX

POUVOIR : MME LABAT-DUBOIS DONNE PROCURATION A M FAVREAU ; M MACEDO DONNE PROCURATION A MME LECOEUVRE ;M LORRIOT DONNE PROCURATION A M DAULON.

ABSENT : MME BAISSAS

Mme Dominique BENNAMIAS a été nommée secrétaire de séance.

D 2020 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Après l'affectation d'un montant de 92 713,93€ en recette d'investissement, au compte 1068, afin de couvrir le déficit d'investissement 2019 enregistré, pour un même montant, en dépenses d'investissement au compte 001, une somme de 339 316,05€ est reprise en recettes de fonctionnement au compte 002. La Trésorerie générale de Langon nous a demandé d'intégrer dans la délibération

d'affectation du résultat de 2019 et au budget 2020 1964€ de résultat de fonctionnement car suite à la dissolution SPANC ASST St Macaire, il y a une transposition des comptes sur notre budget, Le résultat de fonctionnement du budget annexe Lalieyre doit également être pris en compte dans notre excédent de fonctionnement reporté par un montant de 24 524.66€, Ainsi, nous avons un excèdent total de fonctionnement d'un montant de 365 804,71€.

D 2020-28 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2020

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;
Vu le budget principal 2019,
Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population,
Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019 soit :
• Taxe d'habitation reste à 12.66 %
• Foncier non bâti reste à 56.93 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

D 2020- 29 : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu les arrêtés municipaux en date du 15 juillet 2020 portant délégation de fonctions aux quatre adjoints,
Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 40.30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
Considérant la volonté de Monsieur Didier COUSINEY, Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,
Considérant que pour une commune de 500 à 999 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 10,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,
Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,
Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 38,89 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

- 1ere adjointe : 10,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 2ème adjointe : 10,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 3ème adjoint : 10,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- 4ème adjoint : 10,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
Le Conseil municipal décide, par 8 voix pour, 2 voix contre et 4 abstentions de voter les indemnités comme ci- dessus présentés.

D 2020-30 : APPROBATION DU BUDGET 2020 DE LA COMMUNE

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune de Le Pian sur Garonne arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Chap / art	Libellé	Votes
011	Charges à caractère général	228 111,30 €
012	Charges de personnel	202 130,00 €
65	Autres charges de gestion courante	72 650,00 €
67	Charges exceptionnelles	8 000,00 €
042	Opé d'ordre entre section	9 184,00 €
022	Dépenses imprévues	115 927,88 €
023	Virement section d'investissement	136 849,42 €
	TOTAL	**772 852,60 €**

Recettes de fonctionnement :

Chap / art	Libellé	Votes
70	Produits des services	26 000,00 €
73	Impots et taxes	267 009,00 €
74	Dotations participations	88 974,00 €
75	Autres produits gestion courante	23 796,05 €
042	Opé d'ordre entre section	1 268,84 €
002	Excédent de fonct reporté	365 804,71 €
	TOTAL	**772 852,60 €**

Dépenses d'investissement :

Chap / art	Libellé	Votes
020	Dépenses imprévues	101 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	475 000,00 €
23	Immobilisations en cours	112 713.93 €
040	Opé d'ordre entre section	1 268,84 €
	TOTAL	**699 982.77 €**

Recettes d'investissement :

Chap / art	Libellé	Votes
001	Investissement reporté	222 286,07 €
021	Virement de la section de fonct.	136 849,42 €
040	Opé d'ordre entre section	9 184,00 €
10	Dotation fonds	204 716,40 €
13	Subventions d'investissement	126 946,88 €
	TOTAL	**699 982,77 €**

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité le budget ci-dessus présenté.

D 2020-31 : DELIBERATION DE RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT ET RENFORT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune.

D 2020-32 : ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

NOM de l'ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE
ACCA PIAN SUR GARONNE	150,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS ST MACAIRE	150,00 €
COMITE DES FETES PIAN SUR GARONNE	500,00 €
FCPE ECOLE	150,00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE PIAN SUR GARONNE	100,00 €
LES COTEAUX DORÉS	300,00 €
LA RAQUETTE DES COTEAUX	200,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	500.00 €
TOTAL	**2 050.00 €**

Le conseil municipal décide, par 13 voix pour et 1 voix contre, d'attribuer et de verser une subvention aux associations conformément à la proposition ci-dessus.

D 2020-33 : FDAEC

La réunion cantonale a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 14 274.54 € dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des communes (FDAEC). Il est proposé d'octroyer cette somme à la réalisation des opérations suivantes :

Libellé / Coût	€ HT	€ TTC
Tracteur tondeuse	6 762.50	8 115,00
remorque	1 950,00	2 340,00
Vidéo projecteur	872,04	1 046,45
Moniteur bureautique Secrétariat	75,97	91,16
Micro	11,98	14,38
Haut-parleurs	31,14	37,37
Ecran vidéo projecteur	175,00	216,00
Panneau ludique d'affichage école * 2	625,90	783,48
Marelle	484,05	580,86
Coin pique-nique tables * 3	2 444,88	2 933,86
Barbecue	900,43	1 080.52
TOTAL	**14 333,89**	**17 239,08**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la réalisation des opérations ci-dessus décrites.

D 2020-34 : DESIGNATION DES COMMISSAIRES POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il faut désigner une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants afin de constituer une commission communale des impôts directs. La liste dressée par le Conseil municipal sera soumise au directeur des services fiscaux afin qu'il puisse désigner les commissaires et leurs suppléants.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

1) Commissaires titulaires : Nicolas BOCHEREAU, Jacqueline SAUBOY, Stéphanie ROUSSILLON, Bernard LECOEUVRE, Dominique FERMIS, Didier COUSINEY, Michèle DUBERGEY, Virginie BELTRAN, Catherine ALLOUCH, Julien TISSIER, Jean-Pierre DUPRAT et Patrick VINSOT

2) Commissaires suppléants : Christine CAUHAPÉ, Serge COULON, Stéphane HANIN, Joëlle POINSTEAU, Joël DUFAU, Martine LESCARRET, Armelle CELERY, Jacques PAUZAT, Marie-France BAILLON, Jeannine BELLOC, Séverine HACHE et Alexandre LE VAN RA

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

D 2020-35 : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN MARCHE DE PLEIN AIR SUR LA PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose de créer un marché de plein air sur le parvis de la mairie afin de mettre en place une offre commerciale de proximité pour les habitants, mais également de renforcer l'animation du quartier et de favoriser le lien social. Ce marché, dont l'offre sera uniquement alimentaire, se tiendra avec une fréquence hebdomadaire, le jeudi soir à 17h30, tout au long de l'année.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité de ses membres, la création du marché sous réserve que toutes les conditions d'hygiène soient respectées ainsi que la réglementation en vigueur.

Q 2020 : Questions et infos diverses :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'aux alentours de la table d'orientation, dans la propriété de Monsieur FERMIS, des dépôts sauvages de poubelles et autres sont réguliers. Il propose que la municipalité établisse un arrêté interdisant l'accès aux véhicules sauf véhicules agricoles au site. L'accès se ferait donc à pied afin de limiter ce genre d'incivilités. Le Conseil approuve.
- Un « Donnez votre avis » a été distribué dans les boites aux lettres des habitants du Val de Tambourin afin de recueillir leurs ressentis quant à l'éventuel déplacement des containers de tri. Certains membres du

conseil soulèvent le problème de vandalisme et de décharge publique si les containers devaient être positionnés dans un lieu en retrait.

- Monsieur BILLION expose aux membres présents que l'offre d'achat de la licence IV du bar à hauteur de 500 € a été rejetée par le Juge Commissaire. Après avoir consulté l'avis du mandataire judiciaire, il propose de faire une contre-offre à 3 000 €. Le conseil accepte.

- Une DIA a été adressée à la Mairie pour les parcelles AC n° 144 et 149, lieu-dit Lalieyre. Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption.

- Monsieur PAUZAT demande ou en sont les négociations sur le tracteur. Monsieur le Maire précise qu'il sera livré fin août. Madame DUBERGEY soulève la question du contrôle de ce tracteur tous les 6 mois comme l'exige la règlementation et de la formation du cantonnier à son utilisation.

Clôture de la séance : 11h55

Conseil Municipal du 16 Septembre 2020

L'an deux mille vingt, le seize du mois de Septembre, à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE PIAN SUR GARONNE

ÉTAIENT PRESENTS : MME BAISSAS, MME BENNAMIAS, MME BEYNEIX, M BILLION, M COUSINEY, MME CREPEAU, M DAULON, M FAVREAU, MME DUBERGEY, MME LABAT-DUBOIS, M LABREZE, MME LECOEUVRE, M LORRIOT, M MACEDO ET M PAUZAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mickael Favreau

D 2020-37 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

Monsieur Le Maire explique en quoi consiste cette redevance qui s'élève à 182,15 Euros.
Une infime partie d'habitation est concernée par le réseau de distribution. Elle concerne quelques maisons du « bas Pian ».
Après délibération, approbation du versement de cette redevance

D 2020-38 : FAUCARDAGE – CHOIX DU DEVIS –SARL HAMOIR

Monsieur le Maire rappelle le contexte post élection qui nous a amené à faire appel à un prestataire : (arrêt maladie de l'employé communal et matériel en réparation ou inutilisable).
Du fait des retours positifs du travail effectué par ce prestataire, Mr le maire présente 3 devis de ce même prestataire afin de mettre en place une convention sur 3 ans.
Messieurs DAULON, LORRIOT et PAUZAT et Mesdames DUBERGEY, CREPEAU et BEYNEIX demandent pourquoi ce travail ne pourrait pas être réalisé par l'employé communal avec le nouveau matériel mis à disposition (tracteur, épareuse).
Mr PAUZAT propose de missionner l'ESAT de Verdelais pour préparer le travail de l'épareuse et Mr DAULON demande à ce que l'employé reçoive une formation pour l'utilisation du matériel.
Il est demandé ensuite si le nouveau tracteur est arrivé.
Mr COUSINEY signale que le tracteur a été livré le 11 Septembre 2020 mais qu'il n'était pas équipé pour recevoir l'épareuse. Ce qui a été modifié depuis.
Ensuite Mme Baissas signale que l'épareuse que la commune possède n'est pas adaptée pour réaliser la coupe en hauteur des haies.
Question posée sur l'achat d'une nouvelle épareuse.
Il est rappelé que l'employé communal devra être formé aux matériels et qu'il est nécessaire lors du faucardage de signaler les travaux : (mettre une signalisation durant les travaux).
Le contrat de 3 ans proposé par Monsieur le Maire n'est pas validé par le Conseil municipal.
Un contrat d'un an avec 2 passages et formation du personnel municipal est préféré. Un point sera fait dans un an par le conseil.
Il est rappelé par plusieurs personnes que l'ancien employé communal arrivait à faire ce travail jusqu'à présent.
Monsieur le Maire précise qu'il émet des remarques :
- la prestation effectuée par la SARL HAMOIR a été jugée de qualité et effectuée en une semaine ; le cantonnier ne pourra pas assurer le travail aussi rapidement
- le coût de la prestation de la SARL HAMOIR au regard des éventuelles pannes du matériel communal et du salaire du cantonnier n'est pas excessive

D 2020- 39 : PAIES INFORMATISEES

Madame LECOEUVRE présente le projet, le coût et l'intérêt.
Approuvé à l'unanimité.

D 2020- PROJET : TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS

Mr Favreau présente les emplois du temps de Mme Chevalier et Mme Alaoui.
En ce qui concerne Mme Alaoui, un temps de pause payé de 30 min lui a été ajouté correspondant temps de repas de celle-ci avant repas (11h30-12h00). Mr Favreau informe que les horaires précédents prévoyaient une pause d'une heure que Mme Alaoui n'avait pas le temps de prendre.
Il a été demandé la gratuité du repas de Mme Alaoui qui se doit par ses responsabilités de gouter le repas qu'elle a préparé.
Le vote qui s'en suit approuve ce nouvel emploi du temps et la gratuité du repas.
Messieurs DAULON et LORRIOT relèvent les incohérences et ne comprennent pas l'augmentation du temps de travail…
Mme CREPEAU est surprise par cet aménagement compte tenu de l'investissement de la commune.
Son emploi du temps n'est pas validé et remis à consultation de la commission école.
Sans suit un débat sur les heures ATSEM de 11h30 à 12h00 que ce soit au niveau de Mme Chevalier ou Mme BELLARD.
Les horaires seront retravaillés en commission école.

Q 2020 : Questions et infos diverses

- Point sur l'entretien de la chaudière Fioul ainsi que des adoucisseurs d'eau.

Mr Favreau présente 3 devis pour l'achat d'un nettoyeur vapeur professionnel pour l'école, explique le choix de travailler avec le même prestataire (prohytech) que celui fournissant les produits d'entretien et dont le devis (le prix) se situe entre les 2 autres devis :
Elipro : 4191.60 HT
Hela : 3052.10 HT
Prohytech : 3698.82 HT
Les conseillers demandent à travailler avec des personnes locales, ce qui est le cas pour les 3 entreprises.
Les spécificités des nettoyeurs peuvent expliquer les différences de prix.
Après délibération, l'achat du matériel est acté.

- Point d'apport volontaire et containers Val de Tambourin

Mr le maire propose de disposer les poubelles de tri dans l'autre sens en busant le faussée. Mr LORRIOT se renseigne avec le SICTOM.
Un habillage bois est proposé par Mr le maire (projet école/périscolaire)
L'échange se poursuit au sujet du DETR concernant la salle des associations.
Il proposé de demander l'annulation de cette DETR et qui pourrait être reportée sur une autre réalisation à réfléchir.
Echange sur la salle des associations, Mr DAULON ne voit pas la salle des associations avec le projet BAR.
Puis est évoqué le projet de maison médicalisée travaillé par l'ancien conseil municipal ainsi que la déchetterie verte.
Explication de l'avancement des 2 projets par Mr LORRIOT.

Concernant la maison médicalisée, le conseil souhaite travailler sur ce projet et demande à Monsieur LORRIOT de poursuivre la réflexion commencée par l'ancienne municipalité.

- La remorque

Mr PAUZAT demande le prix de vente et dans quelles conditions elle sera vendue, il rappelle qu'il existe une bourse aux collectivités pour vendre ce type de produit

- Panneaux lumineux

3 devis ont été réalisés. Le choix de la Commission Communication s'est porté sur GIROD : 1 panneau lumineux double face devant la mairie cout approximatif : 13 000Euros ; des devis complémentaires seront demandés pour le raccordement électrique.

Après concertation validation du projet avec demande de recherche de subvention.

- Abonnement internet Haut débit

Coût :

Ecole 105 euros/mois

Mairie 107.

Validation

- Rencontre avec les associations

Présents lors de cette rencontre : les coteaux dorés, comité des fêtes raquette des coteaux.

Pour les coteaux dorés : année blanche suite COVID

Pour le comité de fêtes : annulation fête du village, trail

Le comité souhaiterait savoir si le prêt de matériel par la commune est possible.

Pour la raquette des coteaux : année très compliquée car des salariés sont a payer et pas de recette d'évènement.

Souhaite utiliser le gymnase du collège et demande si la commune peut appuyer leur demande

Demande de faisabilité d'éclairage et ou couverture du terrain de tennis.

Problème de sanitaire et d'eau chaude au club house du tennis

- Mr PAUZAT s'est proposé pour contrôler la liste électorale
- Recherche d'un délégué administratif et d'un délégué au tribunal de grande instance.

Conseil Municipal du 28 Octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit du mois d'octobre, à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE PIAN SUR GARONNE.

ÉTAIENT PRESENTS : MM COUSINEY, PAUZAT, DAULON, LABREZE, MACEDO, FAVREAU, BILLION et MMES LECOEUVRE, BENNAMIAS, DUBERGEY, BEYNEIX, CREPEAU, BAISSAS et LABAT-DUBOIS.

ÉTAIT EXCUSÉ : M LORRIOT (Pouvoir donnée à M DAULON).

SECRETAIRE DE SEANCE : Maud CREPEAU

Ouverture de la séance à 18h30.

Après approbation des corrections soumises, le compte-rendu du Conseil municipal de septembre 2020 est validé.

Remerciements de la part de Monsieur le Maire aux conseillers municipaux, MM PAUZAT et LABREZE, pour le nettoyage de la chapelle et du cimetière.

D 2020 - 40 : ADMISSION EN NON VALEUR

Le Conseil doit voter une délibération suite à la demande du Trésor public de provisionner la somme de 1 200€ pour assurer la gestion des opérations de "créances douteuses" auprès des habitants pour le non paiement de cantine ou de loyer. Après explications par Mme LECOEUVRE des modalités de recouvrement, le conseil vote l'attribution de cette somme qui n'ayant été budgétée sera imputée au chapitre des dépenses imprévues.

Le conseil passe au vote, 13 votent pour, M DAULON s'abstient.

D 2020-41 : RESSOURCES HUMAINES : VALIDATION DES CONTRATS DE 2 AGENTS

Les modifications de contrat des agents Mmes CHEVALIER et YOUSFI ALAOUI ayant été étudiées par la commission ad hoc, les propositions suivantes sont faîtes :

- Mme CHEVALIER Aurélie passerait de 24h à 29/35ème soit plus cinq heures pendant la durée des mesures liées au Covid 19.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

- Mme YOUSFI ALAOUI Latifa passerait définitivement de 28/35ème à 30/35ème.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

Il semble que des heures supplémentaires sur des contrats d'autres agents, Mmes Fanny BELLARD et Valérie FERRIER, aient été augmentées sans l'accord du Conseil municipal.

M DAULON et par procuration, M LORRIOT sont contre cette augmentation.

D 2020- 42 : PANNEAU LUMINEUX – CHOIX DEVIS

La proposition de l'Entreprise GIROD concernant son panneau d'information lumineux reste toujours validée à ce jour soit un devis de 15 588,00 €. Le devis de l'Entreprise LAPORTE pour la réalisation du câblage électrique et informatique s'élève à 684,00€.

La somme totale consacrée à ce panneau est de 16 672,00 €.

Le conseil vote à l'unanimité l'achat du panneau et son installation.

D 2020-43 : RENOUVELLEMENT PARTENARIAT ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur PAUZAT, délégué auprès du SDEEG, présente cette entité, les conventions et les travaux déjà réalisés en partenariat avec elle ainsi que leurs avantages. Le conseil doit délibérer sur le renouvellement du partenariat avec ce syndicat. Cette convention signée pour une durée de 9 ans permet d'assurer le contrôle préventif et la réparation de l'éclairage public. Le SDEEG est également capable entre autres de faire de la maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'éclairage public mais aussi au profit des réseaux enterrés.

Le conseil vote pour à l'unanimité.

D 2020-44 : SOCIAL : CHOIX DES PANIERS GOURMANDS

La pandémie COVID 19 ne permettant pas d'organiser le traditionnel repas des aînés des plus de 65 ans résidant sur la commune, la municipalité a décidé d'offrir à chacun un panier gourmand. La commission de la vie associative et du social informe avoir contacté 3 fournisseurs et avoir étudié et comparé leurs offres en terme de qualité et de coût. La proposition de la société DUCS DE GASCOGNE semble la plus intéressante (produits attrayants fournis emballés et personnalisables).

M. le Maire suggère d'acheter des produits chez des producteurs ainsi que des emballages.

Cette suggestion nécessitant un travail de conditionnement et ayant un coût supérieur à l'enveloppe prévue, elle est rejetée.

Le conseil vote pour la commande auprès des DUCS DE GASCOGNE : 14 votent pour, M. BILLION s'abstient.

D 2020-45 : SUPPRESSION DE LA REGIE CANTINE –MISE EN PLACE DU PAIEMENT TIPI

Le Conseil doit délibérer pour suppression de la REGIE pour le paiement de la cantine au profit du paiement TIPI.

Le Conseil vote à l'unanimité pour.

D 2020-46 : CLECT : DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT

Mme LECOEUVRE présente le rôle de cette commission intercommunale et indique qu'il faut désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la commune.

M COUSINEY propose d'être membre titulaire.

Mme LECOEUVRE propose d'être membre suppléant.

Vote à l'unanimité.

D 2020-47 : RPQS ASSAINISSEMENT : PRESENTATION EXERCICE 2019

Le président du SIA n'étant pas en mesure de présenter ce rapport, M le Maire fait circuler le document papier.

M. LABREZE fait part de plaintes de Piannais relatives à la hausse importante du prix de l'eau.

Le conseil doit délibérer sur la validation de ce rapport.

MM COUSINEY et BIILION votent pour, M MACEDO vote contre, MM LABREZE, DAULON, PAUZAT, FAVREAU, et MMES DUBERGEY, LECOEUVRE, BENNAMIAS, BEYNEIX, CREPEAU, BAISSAS et LABAT-DUBOIS s'abstiennent.

D 2020-48 : ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Plusieurs quartiers, lieux-dits ou rues sont mal ou non indiqués.

M le Maire présente un devis d'une entreprise macarienne.

M PAUZAT rappelle que si le conseil décide de poursuivre la numérotation métrique comme en partie basse de PIAN, les lieux-dits disparaitront.

La proposition est ajournée, le conseil demande au minimum un deuxième devis.

D 2020-49 : MARCHE

La tenue d'un marché de Noël est envisagée à un jour différent du marché de producteurs. D'autre part, le conseil souhaitant améliorer la décoration pour les fêtes de fin d'année, il est demandé d'acheter un complément de décorations de Noël pour la mairie et son parvis. Il est également demandé, pour l'année prochaine, de faire effectuer des devis pour la location de panneaux décoratifs ou guirlande électriques afin de décorer la rue principale si le raccordement électrique aux lampadaires est possible. Cette installation nécessite la pose avec une nacelle et un personnel habilité. M le Maire indique qu'il offrira le sapin pour l'école.

Q 2020 : Questions et infos diverses :

- Bar : projet envisagé : le conseil opterait pour une structure commerciale comprenant un bar – restaurant épicerie, il est demandé à ce que Mme LECOEUVRE reprenne contact avec GIRONDE RESSOURCES.

- Sous location du logement de la boulangerie : le conseil est non favorable à cette demande.

- Vente du terrain de M et Mme VANWIJNSBERGHE : malgré les explications de M le Maire et de M BILLION sur les avantages d'acquérir ce terrain, le conseil est non favorable à cette acquisition.

- Débat RLPI : la commune est peu concernée mais le conseil approuve ce règlement.

- Circulation Chemin des Sables : M le Maire présente l'étude sur la sécurisation d'une portion du chemin des sables. Le conseil est favorable à un essai de rétrécissement modulable par balisage temporaire.

- Présentation de la rénovation du site internet communal par Mme BENNAMIAS. Les conseillers l'ayant consulté formulent un retour positif.

-Devenir d'un agent en invalidité : M le Maire rappelle l'historique du problème et propose l'envoi d'un courrier à la CPAM pour réfuter les propos de cet agent.

- Sur proposition de plusieurs conseillers, il est décidé de convoquer le conseil à date et heure fixes. Tout le monde s'accorde sur le 1er mardi de chaque mois à 18h30. Le prochain conseil étant fixé au 1er décembre.

- M COUSINEY décide que c'est la commission de la vie associative et du social qui s'occupera des décorations de Noël.

- M FAVREAU annonce qu'il a envoyé en Préfecture sa demande de démission pour raisons personnelles de son poste d'adjoint.

- Mme VERRIER nous informe qu'il faudra attendre l'avis de la Préfecture pour procéder soit à son remplacement soit supprimer ce poste d'adjoint.

Fin du Conseil municipal : 21h30

Conseil Municipal du 16 Novembre 2020

L'an deux mille vingt, le seize du mois de novembre, à dix-neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE PIAN SUR GARONNE.

ÉTAIENT PRESENTS : MM COUSINEY, PAUZAT, DAULON, LORRIOT, LABREZE, MACEDO, FAVREAU, BILLION et MMES LECOEUVRE, BENNAMIAS, BEYNEIX, CREPEAU, BAISSAS et LABAT-DUBOIS.

ÉTAIT EXCUSÉE : MME DUBERGEY (Pouvoir donné à M DAULON).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BENNAMIAS

Ouverture de la séance à 19h00.

D 2020 - 48 : ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

Monsieur le Maire explique que, suite à la décision de Mr FAVREAU de démissionner de ses fonctions de 3ème adjoint délégué à la Commission Vie scolaire, il convient de décider de l'élection ou non d'un remplaçant. Compte tenu de la volonté de tous les élus de garder 4 adjoints, Monsieur le Maire procède à un appel de candidature.

Mr DAULON se porte candidat.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Résultat du dépouillement:

- 14 voix pour
- 1 bulletin blanc

Mr DAULON est donc élu.

D 2020-49 : MODIFICATION DE LA DENOMINATION DE LA COMMISSION « URBANISME, RESEAUX, BATIMENTS » en COMMISSION « URBANISME » et de LA COMMISSION « VOIRIES » en COMMISSION « VOIRIES, RESEAUX, BATIMENTS » et DESIGNATION DE LEURS MEMBRES

Monsieur le Maire présente la modification des commissions envisagée, comme précisé dans l'ordre du jour.

S'agissant des délégations de Mr BILLION, ce dernier, compte tenu de la charge de travail, ne peut assumer la totalité de ses délégations.

Monsieur le Maire propose en conséquence, que Mr BILLION conserve la commission Urbanisme, et que le nouvel adjoint, Mr.DAULON, prenne les Commissions Réseaux, Voirie et Bâtiments.

Mr DAULON fait remarquer que la gestion des réseaux est en lien avec le SIA dont Mr BILLION est président.

Mr BILLION précise à Mr DAULON qu'il fait également partie du SIA.

Mr LORRIOT interroge Monsieur le Maire pour savoir pourquoi il n'y a plus d'adjoint délégué à la Vie scolaire.

Monsieur le Maire répond qu'il a décidé que ce serait lui, que Mr DAULON était au courant et qu'il prenait cette compétence pour 4 mois, et enfin, qu'il avait toute légitimité pour prendre cette fonction.

Mr PAUZAT intervient pour demander si la commission Vie scolaire reste en place.

Monsieur le Maire précise que oui, et qu'il va prendre son rôle de Maire.

Monsieur le Maire répond que Mr DAULON a assisté à plusieurs réunions de la commission, et ajoute que ça marchait avant, et que ça ne marche plus.

Mr PAUZAT demande ce qu'il advient de la commission Gestion du personnel.

Monsieur le Maire précise que c'est lui qui en assure désormais la gestion.

Mr PAUZAT demande alors quel est le rôle du 1er adjoint à qui la gestion du personnel avait été confiée par délégation.

Monsieur le Maire rappelle qu'A. LECOEUVRE est en charge des commissions Appels d'offre et de la Vie associative, qu'elle s'occupait avec Mr FAVREAU de la gestion, mais qu'au vu des problèmes, il a décidé de s'en occuper personnellement.

Mme LABAT-DUBOIS demande quelles sont les dernières plaintes.
Monsieur le Maire précise avoir donné des directives aux employés sur les horaires, et qu'ils ne les respectent pas.
Mr PAUZAT demande à Monsieur le Maire si cette décision est un choix de préférence de certaines commissions par rapport à d'autres.
Mme LECOEUVRE commente en disant que le Maire est Président de droit de toutes les commissions, et Mr DAULON précise que, néanmoins, lors de son élection, Mr le Maire avait délégué ces fonctions.
Monsieur le Maire précise qu'il pourrait gérer seul sans adjoint, qu'actuellement certaines choses sont faites, et, que lui, Maire, n'en est pas informé.
Le débat se poursuit sur les délégations Urbanisme, Bâtiments, Réseaux et Voirie. Mr PAUZAT considère que les commissions « Urbanisme et Bâtiments » devraient être regroupées de même que celles « Voiries et Réseaux ».
Mme BAISSAS confirme que ce serait plus logique. Mr BILLION insiste sur le fait que c'est une grosse charge de travail et que, par ailleurs, il n'aime pas faire des rapports.
Mr DAULON précise qu'il prendra en charge « Réseaux et Bâtiments ».
Monsieur le Maire demande si Mr DAULON accepte la position de 3ème adjoint en remplacement de Mr FAVREAU.
Ceci est acté.
Mr DAULON précise qu'il faut revoir la composition des commissions et indique que Mme DUBERGEY souhaitera intégrer la commission « Bâtiments ».
Les décisions suivantes sont prises :

- Commission Réseaux, Bâtiments : Mr DAULON, Mr MACEDO, Mme CREPEAU, Mme DUBERGEY, Mr LABREZE et Mr PAUZAT
- Commission Urbanisme, Voirie : Mr BILLION, Mr LABREZE, Mr PAUZAT, Mme DUBERGEY et Mr MACEDO

Mr le Maire assurant seul la gestion du personnel, Mme LECOEUVRE demande à ce que soit actée la dissolution de la commission « Gestion du personnel »
Il est procédé à 1 vote à main levée.
Résultats : 9 abstentions (MR DAULON et par procuration Mme DUBERGEY, Mr LORRIOT, Mme CREPEAU, Mme BEYNEIX, Mme BENNAMIAS, Mme LECOEUVRE, Mme BAISSAS, Mr FAVREAU), 2 pour la dissolution (Mme LABAT-DUBOIS et Mr PAUZAT) et 4 (Mr COUZINEY, Mr MACEDO, Mr BILLION, Mr LABREZE) pour la maintenir. Il est donc acté que cette commission « Gestion du personnel » sera maintenue.
~~QUESTIONS DIVERSES :~~ **
~~T. LORRIOT intervient sur la gestion « diverses » formulée par mail par D. BENNAMIAS. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas légal d'avoir des questions diverses selon la documentation de l'AMG et, de plus, non transmises dans les délais. Il est précisé par T. LORRIOT que ce mail a été transmis dans les délais.~~
~~Aucun refus ne s'est exprimé sur la demande de D. BENNAMIAS d'intégrer la commission « Ecole » et la commission « Vie Associative ».~~
~~J. PAUZAT revient sur la commission « Associative » et l'aspect technique de l'éclairage. Si on veut poser les décorations de Noël, il faut ajouter 4 prises. Ceci sera demandé à l'électricien, Monsieur LAPORTE.~~
~~F. DAULON propose que l'ensemble du conseil se retrouve pour poser les guirlandes de Noël un dimanche. L'ensemble du conseil approuve.~~
~~F. DAULON demande par ailleurs à Monsieur le Maire d'ajouter sur l'attestation de déplacement des élus, les déplacements autres qu'à la Mairie (Cdc notamment).~~
~~T. LORRIOT fait un point sur les augmentations des tarifs du SICTOM.~~
~~Il demande enfin que le sujet de la maison médicale soit porté à l'ordre du jour du prochain conseil, le 1er décembre.~~
~~Monsieur le Maire informe le conseil avec l'approbation de D. BILLION, que la livraison des bancs et du barbecue est prévue pour la semaine prochaine. Ils seront installés au niveau du City Stade. Une boite aux lettres doit être également livrée. Par ailleurs, L .BEYNEIX précise qu'une boite à livres et à jouets est installée sous le préau de la salle des fêtes.~~
~~D. BENNAMIAS intervient pour le prochain bulletin communal dont la diffusion est prévue vers le 15 décembre. Une réunion de la commission est prévue le 24 novembre à 18h30. Elle demande à tous de lui transmettre d'éventuels sujets. Monsieur le Maire informe qu'il faut notamment parler de la chasse. Il doit adresser les sujets à la commission~~.

Fin du conseil à 20h.
** Monsieur le Maire rectifie le compte rendu ainsi rédigé par Mme BENNAMIAS car au regard de la loi, tout ajout à l'ordre du jour est interdit. Aucune des questions diverses n'étaient inscrites sur cet ordre du jour.

Conseil Municipal du 01 Décembre 2020

Le Conseil Municipal de la commune de Pian Sur Garonne régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, Maire.

Présents :

- Mmes BAISSAS, BENNAMIAS, BEYNEIX, CREPEAU, DUBERGEY, LECOEUVRE.
- MM BILLION, COUSINEY, DAULON, FAVREAU, LABREZE, LORRIOT, MACEDO, PAUZAT.

Excusée : Mme LABAT-DUBOIS (pouvoir donné à Mme LECOEUVRE).

Secrétaire de séance : M. LORRIOT
Ouverture de la séance à 18h30.
Le compte-rendu du conseil municipal du 16 novembre 2020 n'est pas adopté par le conseil municipal.

- Pour 3 : A. LECOEUVRE, D. COUSINEY, M. FAVREAU
- Abstention 2 : M. BAISSAS, D. LABREZE
- Contre : D. BENAMIAS, L. BEYNEX, M. CREPEAU, M. DUBERGEY, D. BILLION, F. DAULON, T. LORRIOT, E. MACEDO, J. PAUZAT, A. LECOEUVRE * (sur consigne de Mme LABAT-DUBOIS)

Remarque : Mme la secrétaire de mairie n'est pas présente au conseil pour ce premier point à l'ordre du jour.

D 2020 - 50 : GESTION DU PERSONNEL : CIA

La délibération n°29/2018 a mis en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
Ce régime prévoit l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire. Elle est versée mensuellement.
Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Son attribution individuelle est décidée par l'autorité territoriale et n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Le CIA est versé selon un rythme annuel et est minoré de 50 % au-delà de 7 jours ouvrés d'absence.

Un rappel des primes versées en 2019 dans ce cadre est effectué par Monsieur le Maire. Un rappel du principe du RIFSEEP (IFSE et CIA) est effectué par Mme LECOEUVRE et M. LORRIOT. Une discussion s'installe sur la nature et cette notion de prime (CIA). M. le Maire rappelle également les primes COVID qui ont été versées sur le premier semestre.

Le conseil municipal décide :

- de maintenir en 2020, le montant 2019 du CIA pour :
  - La secrétaire de mairie (400 €) : unanimité
  - L'agent technique faisant fonction de cantonnier (175€) : 50% de celle de l'année précédente
  - L'agent technique faisant fonction d'ASTEM 29h (175 €) : unanimité

- La cuisinière (220 €) : unanimité

- de moduler de 50% par rapport à l'année dernière le montant du CIA 2020 pour l'agent communal :
  - pas de CIA : 2 ;
  - 25% du montant 2019 : 3 ;
  - 50% du montant 2019 : 9 ;
  - 100% du montant 2019 (pas de modulation) : 1.

Mme REGLAIN, dont le grade de technicien paramédical de classe normale, spécialité diététicien, ne peut prétendre au CIA. Le conseil municipal délibère pour attribuer une prime de fin d'année identique à celle de l'année dernière (130 €).

Les deux autres adjoints techniques en CDD à l'école n'ont pas de prime de fin d'année ; le versement d'une prime COVID étant mentionné à la fin du premier semestre.

Remarque : A l'issue de ces décisions, Mme la secrétaire de mairie rejoint la séance du conseil municipal.

D 2020-51 : COMMISSIONS MUNICIPALES

L'article L 2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Ces instances sont convoquées par le maire qui en est président de droit, dans les huit jours suivant leur constitution ou à plus bref délai à la demande de la majorité des membres qui les composent.

Lors de leur 1ère réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans ces conditions, monsieur le Maire propose que les commissions constituées par délibération n°20/2020 du 9 juillet 2020 soient définitivement arrêtées quant à leurs missions et leur composition.

M. DAULON demande donc ce qu'il faut comprendre sur les récentes modifications (conseil municipal du 16 novembre dernier) de la commission « urbanisme, réseaux, bâtiments ». Qui est membre de quoi ?

M. BILLION indique que malgré la réorganisation des délégations du maire « urbanisme, réseaux, bâtiments » en deux délégations distinctes « urbanisme - voirie » et « réseaux-bâtiments », il reste selon lui membre de la commission « réseaux-bâtiments » même s'il n'est plus adjoint en charge de ce périmètre.

M. PAUZAT demande à ce que le document synthétisant les commissions, leur périmètre et leur composition soient mis à jour rapidement car on finit par ne plus savoir qui fait quoi et dans quel cadre.

Monsieur la Maire indique que ce sera fait.

M. DAULON demande, compte tenu du positionnement de M. BILLION, à ce que la demande de Mme BENAMIAS de rejoindre la commission Vie Scolaire soit acceptée.

Monsieur le Maire indique que les commissions, leurs missions, leurs compositions, sont arrêtées en date du 9 juillet 2020. La réorganisation de la commission « urbanisme, réseaux, bâtiments » en deux commissions avec deux délégations, et la désignation de leurs membres sont actées également depuis le conseil du 16 novembre 2020. M. BILLION n'est donc pas membre de la commission « réseaux-bâtiments ». Mme BENAMIAS n'intègre pas la commission Vie Scolaire.

M. LORRIOT rappelle que des commissions non permanentes peuvent être créées à l'occasion de projets transversaux concernant donc plusieurs périmètres de délégation.

D 2020- 52 : RESTES A REALISER

Les Restes à Réaliser (RAR) correspondent :

- aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ;
- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Il ne s'agit donc pas de prévisions budgétaires mais de recettes qui doivent être justifiées par un document écrit.

Les RAR sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif et sont repris pour un montant identique dans le budget suivant. Ils doivent être établis de manière sincère.

Les dépenses et recettes doivent être justifiées et ces justificatifs doivent être fournis au représentant de l'État à l'appui des documents budgétaires.

Au terme de l'article L 2342-2 du CGCT, « le maire tient la comptabilité de l'engagement des dépenses ». Par conséquent, il convient pour l'équilibre du budget communal d'établir les RAR en prévision de l'élaboration du budget 2021.

Les RAR vont donc être établis. Un bilan en sera donné en conseil.

D 2020-53 : ENGAGEMENT DES DEPENSES DE LA COMMUNE : DETERMINATION DE LA LIMITE AUTORISEE POUR CHAQUE ADJOINT

L'article L 2122-18 du CGCT permet au maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints. Ces derniers peuvent recevoir des délégations de fonction. Le champ de la délégation doit être précisé et limité par l'arrêté du maire.

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, monsieur le maire propose au conseil municipal de limiter la possibilité pour chaque adjoint d'engager des dépenses de fonctionnement à une hauteur maximale de 500 € par année budgétaire.

Il est précisé dans le débat par MM. LORRIOT et FAVREAU qu'il doit s'agir de dépenses de fonctionnement uniquement. Mme LECOEUVRE nous informe d'une remarque transmise par Mme LABAT-DUBOIS : le plafond des dépenses autorisé devrait être de l'ordre du montant de l'indemnité mensuelle des adjoints.

Le conseil valide la proposition concernant l'engagement des dépenses de fonctionnement pour un montant maximum annuel de 500 € pour les adjoints.

D 2020-54 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ACHAT DE DECORATION DE NOEL

Pour les fêtes de fin d'année, le conseil municipal a fait le choix d'acheter des décorations pour illuminer la commune. Mme LECOUEVRE, adjointe au maire, a réglé la facture d'achat sur ses fonds personnels. Il convient de lui rembourser les sommes engagées.

Le conseil adopte la délibération suivante à l'unanimité :

DÉLIBÉRATION POUR AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ÉLUS

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du Conseil Municipal du 28 octobre 2020, il a été demandé à Madame Axelle LECOEUVRE, déléguée de la vie associative, de s'occuper des achats correspondants aux décorations de Noël. En raison du peu de temps qu'il lui a été accordé, soit une seule journée avant le confinement prévu au soir du 29 octobre 2020, Madame Axelle LECOEUVRE a acheté auprès du fournisseur GIFI, des guirlandes pour un montant total de 284.00€ avec ses propres revenus.

De ce fait, Monsieur le Maire propose que l'élu se fasse rembourser sur présentation de la facture d'achat et d'un certificat attestant qu'il a bien réglé cette facture de ses deniers propres. Ces opérations sont peu fréquentes mais nécessitent la prise d'une délibération par le Conseil Municipal autorisant le remboursement de ces achats.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE de rembourser à l'élu concerné les achats faits pour le compte de la Commune.

- DIT que l'élu devra établir un certificat attestant qu'il a payé la facture de ses propres deniers et en demande le remboursement sur le budget communal.

D 2020-55 : DECHETS : POINT D'APPORT VOLONTAIRE – VAL DE TAMBOURIN : VALIDATION DES DEVIS

Dans le cadre de la compétence de gestion des déchets ménagers assimilés et afin d'optimiser d'une part, la collecte sélective des emballages ménagers, journaux, revues, magazines et du verre, et d'autre part, de faciliter la collecte des ordures ménagères résiduelles, des Points d'Apports Volontaires (PAV) sont implantés dans la commune.

Monsieur LORRIOT indique que :

- La nouvelle génération de containers est prévue pour 2022-2023 avec

un nouveau système de préhension (par les camions), une meilleure intégration paysagère, et une possibilité de personnaliser ces containers.

- Le PAV de l'école va être néanmoins amélioré avec la création d'ouvertures par les services du SICTOM en partie basse sur les containers pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et pour les enfants.
- Le PAV du Val de Tambourin doit être amélioré en raison de son accès difficile. Un schéma d'implantation a été proposé par le SICTOM : rotation de 90° des containers sur un support plu long et large, permettant aux véhicules de stationner sans empiéter sur la route. Les containers en fin de vie vont être changés.
- Plusieurs devis ont été demandés à la commission en charge de la Voirie. Aucun devis d'entreprise n'a été pour le moment reçu par M. BILLION.
- Le Conseil demande à ce que le devis pour réaliser la chape intègre le fait que le fossé doit être busé.
- M. LORRIOT indique qu'il faudra le prévenir pour faire déplacer les containers afin que les travaux soient effectués puis que les containers soient remis en place.

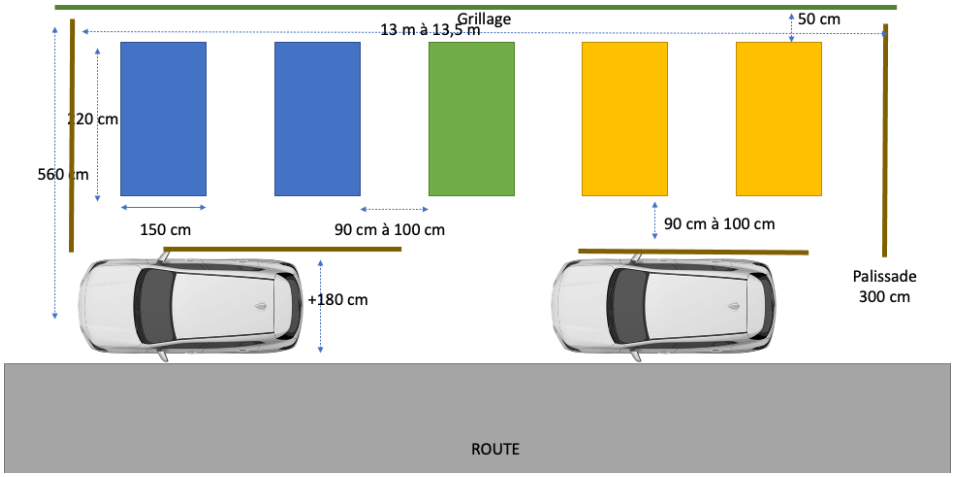

D 2020-56 : SOUS LOCATION DE LA BOULANGERIE : AUTORISATION ?

La sous location consiste, pour le locataire d'un logement ou d'un local, à accorder la jouissance du dit logement ou local pris à bail à un sous locataire.

La sous-location est règlementée.

Les gérants de la boulangerie de la commune demandent l'autorisation de sous-louer le logement situé au-dessus du local d'exploitation dans la mesure où ils ne l'occuperont plus (accession à la propriété).

M. BILLION indique que la sous-location n'est pas autorisée dans le bail. D'autre part, le bail intègre la boulangerie et le logement sur un seul loyer.

Le conseil municipal ne donne pas son autorisation pour une sous-location du loyer dans ces conditions mais certains conseillers s'inquiètent. La commune a effectué des travaux conséquents dans ce logement qui sera finalement non occupé.

Q 2020 : Questions et infos diverses :

- ***Achat du nettoyeur vapeur École***

Un premier devis avait été effectué par la commission Vie scolaire et son adjoint auprès de la société PROHYTEC. Ce devis avait été accepté par le conseil ; un test sur site avait été demandé ultérieurement. 3 devis avaient été fournis.

Une autre solution a également été testée à l'école, proposée par la société HELA (nettoyeur vapeur KARCHER).

Personne de la commission Vie Scolaire n'était présent pour ces démonstrations et essais.

Les avis des personnels communaux intervenant à l'école et à la cantine s'orientent vers la solution proposée par la société HELA.(KARCHER)

Mme BEYNEX demande si la solution KARCHER est bien normalisée virucide (conçue pour éliminer les virus) car les conséquences sur les procédures d'entretien ne sont bien évidemment pas les mêmes. L'analyse de la documentation ne permet pas de le dire. Seule une référence à une norme NF bactéricide est indiquée. M. FAVREAU indique que la solution retenue initialement est virucide.

Le débat s'installe.

M. LORRIOT souligne qu'il est délicat de choisir une solution technique qui ne satisfait pas pleinement les futurs utilisateurs. Il propose que la commission se renseigne auprès de la société HELA pour savoir si la solution proposée est bien virucide. Si tel est le cas, il demande à ce que le choix se porte sur la solution KARCHER sinon, il conviendra de retenir la solution PROHYTEC.

Le conseil valide cette démarche.

Prix des nettoyeurs vapeur :

- PROHYTECH : 4 438,58 TTC
- HELA (KARCHER) : 3 6662,52 TTC

- ***Ordinateurs fixes École : destruction ?***

Il est indiqué ici, qu'avant mise au rebus, il est possible de disposer de ces anciens ordinateurs. M. PAUZAT souhaite en récupérer un pour l'installer en mairie afin d'avoir un accès informatique et internet pour pouvoir travailler.

- ***Mise en conformité du local de l'agent technique communal ?***

Il convient de prendre des décisions quant à la mise en conformité du local technique de la commune. Il faut rénover, mettre aux normes et mettre à disposition de l'agent communal les moyens de stocker et nettoyer convenablement le matériel, un vestiaire équipé d'une douche, des points d'eau… Une étude a été effectuée l'année dernière dans le cadre du DUERP (*Document unique* d'évaluation des risques professionnel). Une analyse doit être menée par M. DAULON et la commission « Bâtiments-Réseaux ».

M. LORRIOT indique que ces travaux devront être effectués avec une maitrise d'ouvrage.

M. DAULON prend la parole pour faire le bilan des choses urgentes à mener sur les Bâtiments :

- Fuite d'eau à la Salle des Fêtes : traitement en cours, procédure en malfaçons
- Remplacement des corbeaux des avant-toits à la mairie
- Électricité à la Mairie
- Procédure en malfaçon à la crèche sur implantation climatisation en toiture
- Le clocheton de l'église est fendu depuis très longtemps. Il faut sécuriser le périmètre et faire effectuer des travaux en urgence.
- Bar : infiltration d'eau sur un velux. Il faut rapidement intervenir (suppression du velux et pose de tuiles dans un premier temps).

- ***Stagiairisation de l'agent technique communal***

Pour information : les options sont

- La reconduction de la période de stage pour un an. Ceci doit être dument justifié et caractérisé par des évènements, comportements, … tout au long de l'année.
- La titularisation de l'agent au bout d'un an de stage.

M. le Maire indique que l'entretien professionnel est programmé dans les jours à venir mais compte tenu de l'arrêt maladie, il est repoussé.
M. PAUZAT indique que ce point ne doit pas être traité en questions diverses mais en question mises à l'ordre du jour d'un conseil (et donc en délibération). Ce point sera mis à l'ordre du jour du conseil municipal du 5 janvier.

- ***Lancement de l'étude d'implantation commerciale (Bar)***

Mme LECOEUVRE nous fait part de l'étude de marché qui a été demandée par la commission finances auprès de la CCI et de Gironde Ressources. Mme LECOEUVRE indique que l'implication des animations associatives dans ce lieu est une évidence. Elle demande aux conseillers leur avis sur ce rapport.
MM. BILLION et MACEDO indiquent que le coté itinérant de l'alimentation ou de l'épicerie peut être intéressant à cote du Bar et du restaurant.
M. DAULON est favorable à ce que les manifestations des associations se déroulent dans ce lieu.
Plusieurs conseillers indiquent qu'avant même de définir ce qu'il faut pour le bâtiment, il convient de définir clairement le projet : activité économique, maison des associations… on garde l'existant, on rase…
M. LORRIOT trouve que cette étude montre que la viabilité économique d'une activité commerciale basée sur la restauration, le bar et une épicerie n'est pas démontrée. Il indique que le bassin de population concerné est la commune de Pian sachant que peu de Piannais habitant en bas des coteaux « iront » naturellement dans le centre Bourg pour profiter de cette activité économique. M. FAVREAU n'est pas certain de ça. M. LORRIOT estime que pour ce lieu il convient de définir un projet d'animation locale qui vise un lieu de vie, de rencontres entre les gens avec pourquoi pas une envergure économie sociale et solidaire, dont le bar, la restauration pourraient être des éléments du projet. Les associations de la commune, l'Espace de Vie Sociale du territoire pourrait être conviés à travailler sur la définition d'un projet. Mme LECOEUVRE valide cette orientation. La commission finances va organiser cette réunion de travail.

- ***Don du sang***

Mme LECOEUVRE a pris contact avec l'Établissement Français du Sang à Bordeaux pour indiquer que les 8 communes de la CdC rive droite pouvaient être intéressées par l'organisation d'un don de sang. Il conviendrait de mettre à disposition gracieusement la salle des Fêtes et de mener préalablement une enquête sur la population pour identifier son intérêt envers le don du sang. S'il en ressort que les habitants sont favorables pour donner leur sang, alors l'Établissement Français du Sang organisera une collecte à Pian. Il faudrait également se rapprocher de M. LARTIGAU (relais du territoire pour la CDC) pour en faire la communication. Le Conseil donne unanimement un avis favorable.

- ***Distribution des paniers gourmands***

Mme CREPEAU indique que des flyers seront distribués dans les jours à venir pour prévenir de la distribution des paniers gourmands le 19 décembre. L'objectif du flyer est que les personnes concernées qui seront absentes le 19 décembre se fassent connaître afin de convenir des modalités de remise de leur panier gourmand.

- ***Rangement de la salle des associations***

Mme LECOEUVRE indique qu'il a été demandé aux associations de ranger la salle que la commune leur met à disposition. C'est prévu pour le 7 décembre.

- ***Organisation budgétaire***

Mme LECOEUVRE indique que la commission finances a demandé aux autres commissions :

- De donner les projets et les enveloppes budgétaires de ces projets pour le 15 décembre
- De préciser les budgets des projets (devis) pour le 15 janvier 2021.

L'objet de cette organisation doit permettre de bien définir les priorités budgétaires, de les planifier, d'organiser la recherche de subventions (la DETR doit être déposée fin janvier), de programmer l'ingénierie de projet et l'organisation financière (gestion pluriannuelle des projets).

- ***SIA : Définir un temps fixe de secrétariat***

M. BILLION indique que le SIA reverse 8 000€ par an à la commune. Il pense qu'un temps de secrétariat doit être consacré au SIA et l'estime à une journée par semaine (7h).
M. DAULON rappelle que la présidence du SIA était tenue par M. BELLARD auparavant. Le temps de secrétariat était évalué à ½ journée par mois. Les 8 000€ reversés concernent un coût environné et non pas que du temps de travail de secrétariat.
M. PAUZAT indique que le SIA a aussi la possibilité de recruter une secrétaire et de chercher un autre local d'accueil pour la même somme.
M. LORRIOT estime d'une manière générale qu'il faut recruter un mi-temps (voire 20h) de secrétariat supplémentaire à la commune pour les raisons suivantes :

- La population augmente
- La secrétaire titulaire a besoin de temps pour se consacrer avec les adjoints et les commissions aux montages des dossiers de subvention, ne pas louper les calendriers de dépôt des dossiers (DETR, Département voire Région, FEDER), de faire un travail de fond sur l'accompagnement financier des projets.
- De ce fait, la dégager de l'accueil et lui permettre de « s'isoler » pour travailler sur ces dossiers tout en garantissant l'accueil à la mairie par une autre personne.
- De permettre une continuité de service d'accueil à la mairie lors des congés de la secrétaire titulaire.
- D'éventuellement de dégager du secrétariat SIA (une autre personne).

Sur cette base, il estime qu'un CDD de 20 heures permettrait (ou 17h50 ... en effectuant un lissage annuel) de dégager la journée pour le SIA (éventuellement), et 3 1/2 demi-journées d'accueil et donc de travail sur les gros dossiers de la commune pour la secrétaire titulaire.
Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- ***Numérotation métrique des nouvelles habitations et possibilité d'offrir les plaques numérotées à chaque habitant***

M. PAUZAT indique que les nouvelles constructions à côté de chez lui ne disposent pas d'adresse alors que certains logements vont être occupés. Comment faire ?
M. BILLION indique que les personnes concernées doivent venir à la Mairie. M. PAUZAT signale qu'il a été interpellé en tant que voisin et élu. Il souhaite apporter de réponses.
M. DAULON rappelle que c'est la Poste qui fixait les adresses.
La secrétaire de Mairie indique que la commune a accès à une application en ligne qui lui permet de délivrer les adresses en cohérence avec l'adressage effectué avec LA POSTE.
M. LORRIOT rappelle que c'est un problème d'urbanisme (certes avec des autorisations données avant les élections), qu'il convient de suivre les dossiers d'urbanisme et de délivrer aux nouveaux propriétaires les adresses en temps et en heure.
M. Le Maire indique que les plaques seront fournies par la commune.

- ***Marché communal : électricité***

C'est en cours. On attend l'intervention de l'électricien d'ici la fin de la semaine.

- ***Plans cadastraux : devis housses de protection***

M. BILLION souhaite que la commune fasse l'acquisition de nouvelles housses de protection des cartes de cadastre. Coût 400 €.
M. DAULON rappelle que le cadastre est disponible de manière dématérialisée.
21h05 M. BILLION quitte le conseil municipal.

M. le Maire rappelle que les habitants aiment bien voir les cartes quand ils posent des questions sur l'urbanisme.
Le Conseil est favorable à cet achat.

- ***Maison Médicale***

Le conseil réaffirme son intérêt pour ce projet de territoire et sa réalisation sur le terrain en bas du collège. Une commission non permanente pour ce projet est créée avec l'accord de Monsieur le Maire : M. LORRIOT, Mme LECOEUVRE, M. DAULON, M. FAVREAU.
Des discussions sont en attente de finalisation avec la CdC et avec l'ARS. Une réunion doit être également organisée avec les Médecins du territoire pour connaître leur intention et faire connaitre l'intention de la commune.

- ***SICTOM***

Les tarifs du SICTOM pour l'année 2021 ont été votés le 25 novembre dernier. M. LORRIOT explique les raisons de l'augmentation de ces tarifs.
Il n'y a pas eu d'augmentation de tarif en 2020.
Les prévisions de résultat du Compte Administratif 2020 permettent d'estimer un excédent de fonctionnement de l'ordre de 100 000 € soit une diminution de 350 000€ par rapport à 2019.
Cette diminution attendue de l'excédent de fonctionnement 2020 est due à deux événements combinés :

- L'augmentation des coûts de traitement par VEOLIA (situation de monopole sur la Gironde dénoncée par le territoire) : **+ 209 000 €**
- Diminution des recettes avec l'effondrement des prix de reprise des matériaux à recycler : **-281 000 €**. Les recettes sont passées de 661 000 € en 2019 à 380 000 € en 2020 (-170 000€ pour le papier, -100 000€ pour le plastique, le verre et la ferraille).

Néanmoins, il y aura des économies sur les charges de personnel (mobilité, durée de renouvellement de contrats) de l'ordre de 130 000 €.
Pour l'année 2021, pour 20 000 tonnes (tonnage constant : 15 113 tonnes d'ordures ménagères, 4 200 tonnes de tout venant, 687 tonnes de gravats hydrocarburés) et le même service :

	2019	2020	2021		
Soval (Véolia)	**93 €**	**102,5 €**	**107 €**	**+110 000 €**	*Dépenses*
TGAP (taxe générale sur les activités polluante)	**3 €**	**3 €**	**8 €**	**+100 000 €**	*Dépenses*
Recettes matériaux	**661 000 €**	**380 000 €**	***330 000€*** ***Estimation -50 000 €***	**- 50 000 €**	*Recettes*
Recettes REOM des Professionnels			***Estimation dégrèvement 2020 sur exercice 2021***	**-160 000 €**	*Recettes*
GVT + Inflation				**+ 30 000 €**	*Dépenses*
Total des frais supplémentaires à assurer en 2021				**+ 450 000 €**	

En 2020, le SICTOM a absorbé, sans compensation de recettes **c'est-à-dire sans augmentation des tarifs**, **490 k€ de frais de fonctionnement supplémentaires** (augmentation du coût de traitement et effondrement du prix de reprise des matériaux).
Sans ajustement des tarifs pour l'année 2021, le résultat financier se dégraderait très fortement.

Il est essentiel de maintenir les investissements pour assurer la qualité et la pérennité du service.
L'activité du SICTOM est une activité industrielle dont les investissements concernent des équipements industriels. A titre d'exemple :

- Le coût d'une benne à ordure ménagère est de 170 000 €.
- Le coût d'un camion pour le transport des conteneurs est de 180 000 €.

Enfin, les investissements doivent également répondre à l'amélioration du service public : déchèterie, broyeur individuel, conteneurisation.
Pour la commune de Pian, le calcul de la Redevance pour Enlèvement des Ordures Ménagères repose sur deux collectes par semaine. Les tarifs proposés font donc état d'une augmentation annuelle 1,13 € par mois pour un foyer d'une personne et d'une augmentation de 2,40€ par mois pur un foyer de 4 personnes.

Pian / Garonne

Tarifs REOM 2 collectes	Nb pers.	Tarif 2020	Tarif 2021	Ecart /an	Ecart/mois	Ecart/mois/pers
Foyer 1 personne	1	142,65 €	156,20 €	13,55 €	1,13 €	1,13 €
Foyer 2 personnes	2	202,42 €	221,65 €	19,23 €	1,60 €	0,80 €
Foyer 3 personnes	3	262,20 €	287,11 €	24,91 €	2,08 €	0,69 €
Foyer 4 personnes	4	302,76 €	331,52 €	28,76 €	2,40 €	0,60 €
Foyer 5 personnes	5	354,71 €	388,40 €	33,69 €	2,81 €	0,56 €
Foyer 6 personnes	6	354,71 €	388,40 €	33,69 €	2,81 €	0,47 €
Résidence Secondaire	2	202,42 €	221,65 €	19,23 €	1,60 €	0,80 €

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil se termine à 21h16.

La tradition annuelle de la commune est de diffuser dans le 1er bulletin municipal de l'année les comptes-rendus des conseils municipaux.

Sachez que vous pouvez également les consulter en Mairie ainsi que sur le site internet de la commune dans la rubrique **Vie Communale :**

www.lepiansurgaronne.fr/comptes-rendus-du-conseil-municipal/

Les réunions du Conseil Municipal ont lieu tous les premiers mardis du mois à 18h30 à la Salle des fêtes. Elles sont ouvertes au public en temps normal, sauf en ce moment pour raisons sanitaires.

112 Toutes Urgences – Numéro Européen

SAMU – 15
Centre anti-poisons : 05.56.96.40.80
URGENCES Hôpital Langon : 05.56.62.33.33

POMPIERS – 18
Centre de secours : 05.56.62.22.29
1 rue F. Bergoing – 33490 St Macaire

GENDARMERIE NATIONALE – 17
Brigade territoriale : 05.57.98.12.60
49 avenue du 8 mai 45 – 33210 Langon

Sécurité dépannage
09 726 750 33
(prix d'un appel local)

Urgences Gaz
0 800 473 333
(prix d'un appel local)

Urgences service de l'Eau
05.57.53.60.47

Sans abris
Association d'aide aux sans abris et aux plus démunis

Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger

Violences Femmes infos
Numéro national pour les femmes victimes de violence

Inspection du Travail
118 Cours Mal Juin - 33000 Bordeaux
05.56.00.07.77

Médecine du Travail
5 rue Condorcet – 33210 Langon
05.56.63.64.90

Société Protectrice des Animaux
RD 390 – 40280 St Pierre du Mont
05.58.46.00.99